Municipalité | Grandson | 18 mai 2017

RAPPORT DE GESTION 2016

www.grandson.ch



Administration générale – Finances

M. François Payot, Syndic **Suppléant : M. Antonio Vialatte**

Administration générale

- ✔ Actes notariés
- ✔ Affaires juridiques
- ✔ Assurances
- ✔ Communication
- ✔ Transports publics
- ✔ Informatique
- ✔ Relations extérieures
- ✔ Relations intérieures
- ✔ Ressources humaines

Finances

- ✔ Budget
- ✔ Comptabilité générale
- ✔ Contentieux
- ✔ Emprunts
- ✔ Facturation
- ✔ Impôts et taxes

CONSEIL COMMUNAL

Jusqu'au 30 juin 2016, le Bureau était composé comme suit :

Présidente	Mme Natacha ZARI
1er vice-président	M. Francesco DI FRANCO
2ème vice-présidente	Mme Aline D'ONIA
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN-RICH
Secrétaire – suppléant	M. Roberto RIBELLES
Scrutateurs	M. Nicolas DELL'OREFICE
	M. Pierre André DELITROZ
Scrutateurs - suppléants	M. Michel EMMEL
	M. René Pierre DERIAZ

Depuis le 1er juillet 2016, le Bureau est composé comme suit :

Présidente	Mme Carole SCHELKER
1er vice-président	M. Sébastien DERIAZ
2ème vice-président	M. Jacques André HELFER
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN-RICH
Secrétaire – suppléante	Mme Aline D'ONIA
Scrutateurs	Mme Chantal BOVAY
	Mme Marine BAUDIN
Scrutateurs - suppléants	M. Hervé CORNAZ
	M. Daniel TROLLIET

Le Conseil communal a tenu quatre séances ordinaires durant l'année et une séance pour l'installation des Autorités.

Outre la gestion et les comptes de l'exercice 2015, l'arrêté d'imposition et le budget de la bourse communale pour l'année 2017, il s'est prononcé favorablement sur les préavis municipaux suivants :

1. Prolongation du Droit de superficie distinct et permanent constitué en faveur de l'Association du Cercle de la Voile.
2. Approbation des statuts de l'Association intercommunale du Centre de collecte de sous-produits animaux.
3. Adhésion au « Groupement forestier 7 » et approbation des statuts.
4. Approbation des statuts et adhésion à l'Association Intercommunale pour l'Epuration région Grandson (AIERG).
5. Remplacement du véhicule « Manitou » de la déchetterie intercommunale.
6. Plan de Quartier « Bellerive ».
7. Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021.

Le préavis suivant est encore à traiter :

- Révision du règlement de police.

La Municipalité n'a pas encore présenté de préavis sur les objets suivants, bien que les commissions soient nommées :

- Révision du règlement pour le service communal de distribution d'eau.
- Demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.
- Création d'une société anonyme et financement du centre sportif de Borné-Nau.
- Réorganisation et mise à niveau de la gestion informatique communale.
- Travaux de réaménagement dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville.
- Participation communale pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz – RC 401.

Une motion est encore en cours :

- Motion pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables.

Le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité un postulat :

- Postulat de François Veuve et consorts demandant un plan de mobilité piétonne.

Il a également accepté les réponses municipales à :

- L'interpellation de Sébastien Deriaz et consorts relative à l'entretien des espaces publics et lutte contre les néophytes.
- L'interpellation de Nicolas Perrin et consorts relative aux pesticides de synthèse.
- La motion « pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plateforme multimodale ».

Le Conseil communal a nommé les commissions suivantes :

- Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales (3 membres).
- Commission permanente d'urbanisme (7 membres).
- Commission permanente des finances (7 membres).
- Commission de gestion 2017 (7 membres).

Il a également désigné :

- 7 délégués au Conseil de l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE).
- 7 délégués au Conseil de l'Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG).

Au 31 décembre 2016, le Conseil communal est au complet.

ELECTIONS - VOTATIONS

28 février 2016

- Votation fédérale

1. Initiative populaire "Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage"
2. Initiative populaire "Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)"
3. Initiative populaire "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires"
4. Modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel du Gothard)

Participation : 61.26 %
Electeurs inscrits : 2'158

	Oui	**Non**
Objet No 1	566	726
Objet No 2	421	892
Objet No 3	508	760
Objet No 4	625	662

- Election du Conseil communal

	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
Liste 1 – PS - les Verts	25	20'706	19
Liste 2 – UDC	17	8'699	8
Liste 3 – PLR	32	25'335	23

Participation : 55.14 %
Electeurs inscrits : 2'440

- Election de la Municipalité (1er tour)

Bulletins valables : 1194 — Majorité absolue : 598 voix

Elus :

M. Antonio VIALATTE (PLR)	618 voix
Mme Evelyne PERRINJAQUET (PLR)	616 voix
M. François PAYOT (PLR)	608 voix

Obtiennent des voix :

M. Dominique WILLER (PLR)	590 voix
M. Francesco DI FRANCO (PLR)	568 voix
Mme Christine LEU METILLE (PS)	501 voix
Mme Nathalie GIGANDET (PS)	501 voix
M. Jacques André HELFER (UDC)	255 voix
M. Raphaël PARTY (UDC)	227 voix

Voix éparses : 70 voix

Participation : 48.93 %
Electeurs inscrits : 2'440

20 mars 2016

- Votation cantonale

1. Référendum sur la loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux

Participation : 39.54 %
Electeurs inscrits : 2'165

	Oui	Non
Objet No 1	778	66

- Election de la Municipalité (2ème tour)

Bulletins valables : 955

Elus :	Mme Christine LEU METILLE (PS)	463 voix
	Mme Nathalie GIGANDET (PS)	454 voix
	M. Dominique WILLER (PLR)	450 voix
	M. Francesco DI FRANCO (PLR)	440 voix
Obtient des voix :	M. Jacques André HELFER (UDC)	237 voix
Voix éparses :		11 voix

Participation : 39.92 %
Electeurs inscrits : 2'452

29 mars 2016

- Election à la Syndicature

Nombre de candidature recevable : 1

Est élu tacitement : M. François PAYOT

5 juin 2016

- Votation fédérale

1. Initiative populaire du 30 mai 2013 "En faveur du service public"
2. Initiative populaire du 4 octobre 2013 "Pour un revenu de base inconditionnel"
3. Initiative populaire du 10 mars 2014 "Pour un financement équitable des transports"
4. Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)
5. Modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

Participation : 45.66 %
Electeurs inscrits : 2'166

	Oui	Non
Objet No 1	264	699
Objet No 2	243	742
Objet No 3	213	754
Objet No 4	825	140
Objet No 5	732	239

25 septembre 2016

- Votation fédérale

1. Initiative populaire du 6 septembre 2012 "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)"
2. Initiative populaire du 17 décembre 2013 "AVSplus: pour une AVS forte"
3. Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

Participation : 43.95 %
Electeurs inscrits : 2'172

	Oui	Non
Objet No 1	412	527
Objet No 2	463	477
Objet No 3	714	222

27 novembre 2016

- Votation fédérale

1. Acceptez-vous l'initiative populaire "Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative "Sortir du nucléaire")"?

Participation : 47.82 %
Electeurs inscrits : 2'181

	Oui	Non
Objet No 1	588	447

MUNICIPALITE jusqu'au 30 juin 2016

Syndic :	M. François PAYOT
Vice - président :	M. Pierre PORCHET

REPARTITION DES DICASTERES

	Titulaire	Remplaçant(e)
Administration générale, finances	**M. François PAYOT**	M. Pierre PORCHET
Bâtiments, campings, refuge	**M. Pierre PORCHET**	M. Antonio VIALATTE
Police des constructions, aménagement du territoire et de l'urbanisme	**M. Antonio VIALATTE**	M. François PAYOT
Service des travaux, sociétés locales, culture et tourisme	**M. Dominique WILLER**	Mme Christine LEU METILLE
Ecoles, sécurité	**Mme Erika PRINA HOWALD**	Mme Pascale FISCHER
Affaires sociales, domaines	**Mme Pascale FISCHER**	Mme Erika PRINA HOWALD
Service des eaux et énergies	**Mme Christine LEU METILLE**	M. Dominique WILLER

MUNICIPALITE dès le 1er juillet 2016

Syndic : M. François PAYOT
Vice - président : M. Antonio VIALATTE

REPARTITION DES DICASTERES

	Titulaire	Remplaçant(e)
Administration générale et finances	**M. François PAYOT**	M. Antonio VIALATTE
Urbanisme et domaines	**M. Antonio VIALATTE**	M. François PAYOT
Affaires sociales, alpages et forêts, places de jeux, port	**Mme Nathalie GIGANDET**	M. Francesco DI FRANCO
Ecoles et sécurité	**M. Francesco DI FRANCO**	Mme Nathalie GIGANDET
Bâtiments et gérances	**Mme Evelyne PERRINJAQUET**	M. Dominique WILLER
Réseaux et énergies	**Mme Christine LEU METILLE**	Mme Evelyne PERRINJAQUET
Travaux, culture et tourisme	**M. Dominique WILLER**	Mme Christine LEU METILLE

La Municipalité a tenu 43 séances en 2016.

Deux municipalités différentes ayant siégé en 2016, le tableau des heures de vacations figurant habituellement dans le rapport de gestion sera repris en 2017.

L'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers et l'autorisation générale de plaider n'ont pas été utilisées.

La Municipalité a délivré un préavis positif, sous réserve de l'octroi de cité cantonal et de la délivrance de l'autorisation fédérale, aux demandes de naturalisation suivantes :

- Monsieur Jeandin Pascal, originaire de France
- Monsieur Vitulli Fabrizio, originaire d'Italie
- Monsieur Zingarelli Pascal, son épouse Madame Zingarelli Graziella et leurs filles Leyla, Lisa et Lola, originaires d'Italie
- Monsieur Langellotti Alfonso et son épouse Madame Langellotti Daniela, originaires d'Italie
- Monsieur Denic Milan, originaire de Serbie
- Monsieur Andric Zdenko et son épouse Madame Andric Slavica, originaires de Croatie
- Monsieur Testa Santo et son épouse Madame Testa Abballe Lucia, originaires d'Italie
- Monsieur Didier Francis et son épouse Madame Didier Martine, originaires de France

ADMINISTRATION COMMUNALE

Personnel

L'Administration communale se compose, au 31 décembre 2016, de 11 personnes qui occupent les postes suivants :

Administration générale

- un secrétaire municipal (100%)
- une secrétaire municipale adjointe (80% dont 40% BT)
- une secrétaire (100%)
- une préposée au contrôle des habitants (80%)

Bourse communale

- une boursière communale (100%)
- une adjointe à la bourse (100%)
- une aide-comptable (60%)
- une collaboratrice en charge des mandats de comptabilité extérieurs (50%) (CDD jusqu'au 31.12.17)

Bureau technique (BT)

- un technicien communal (95%)

Police administrative

- Un assistant de sécurité publique (100%)

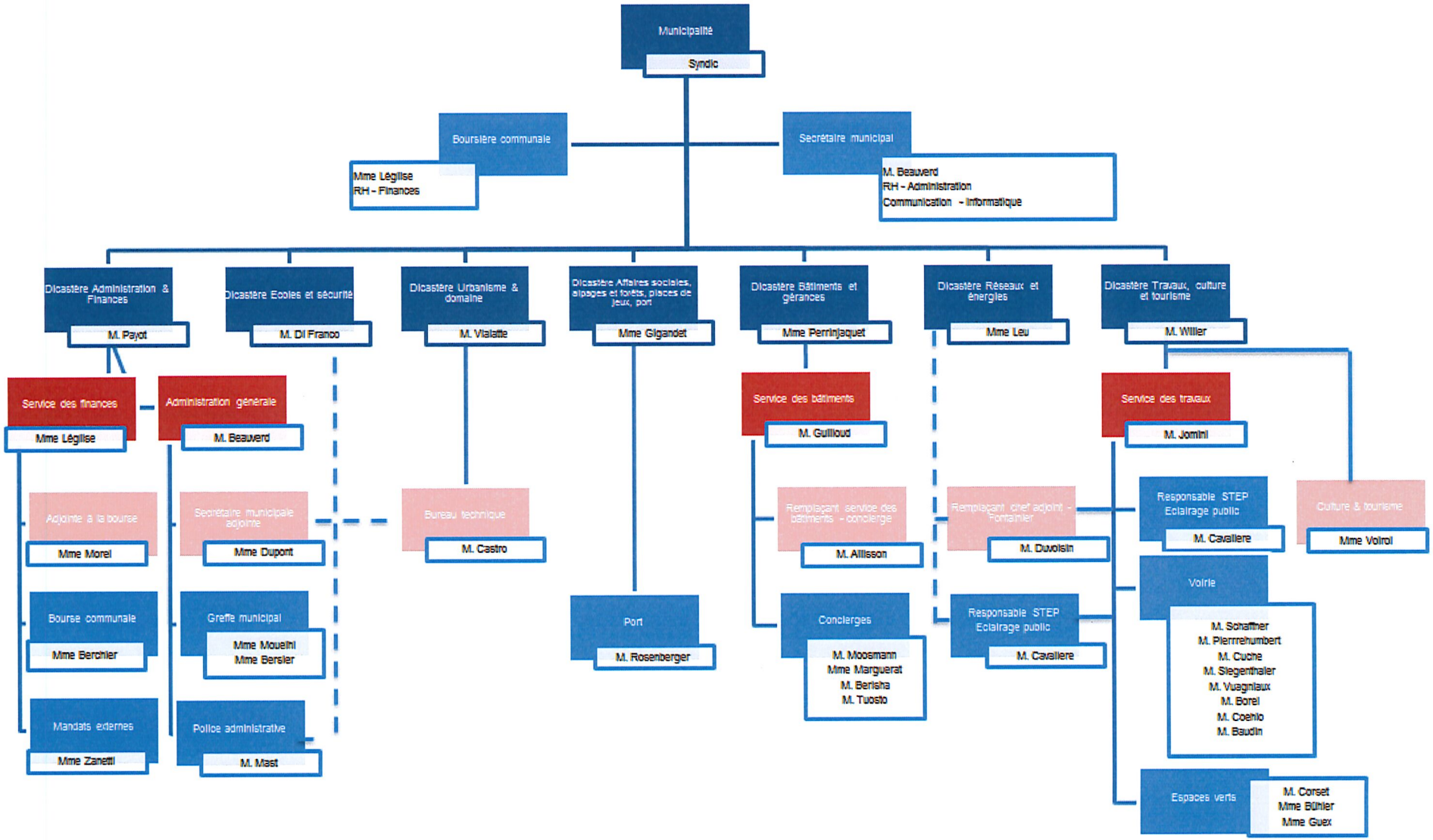
Culture et tourisme

- une employée chargée de projets culturels et touristiques communaux (40%).

Les 9.05 équivalent temps plein (ETP) sont répartis de la manière suivante :

Administration générale	Bourse communale	Bureau technique	Police administrative	Culture et tourisme
3,2	3,1	1,35	1	0,4

Organigramme communal au 31 décembre 2016



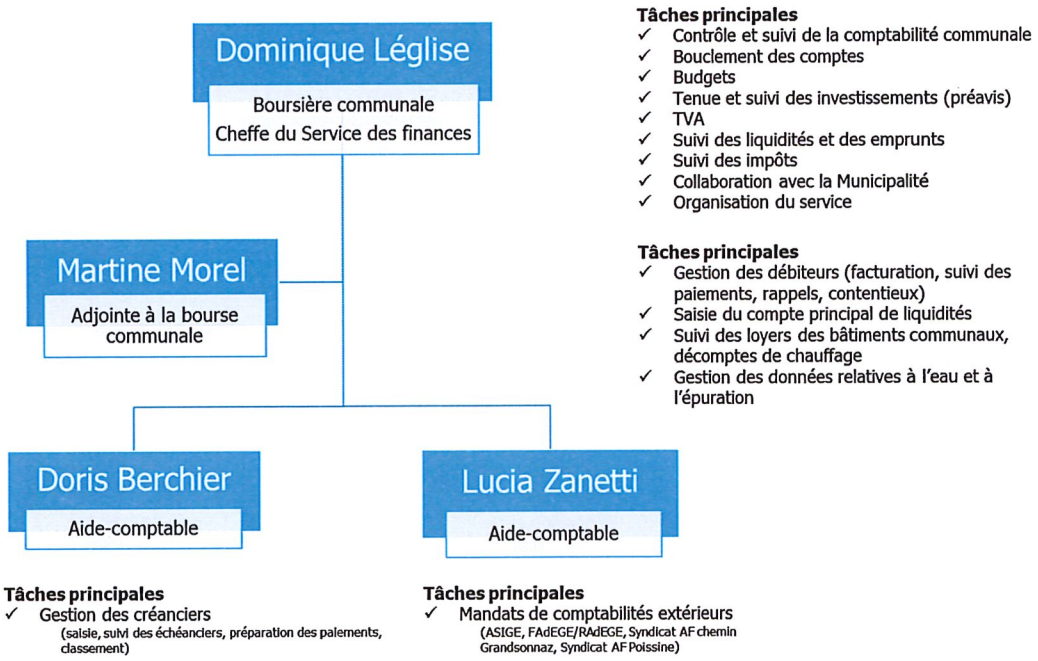
Service des finances / bourse communale

Un important travail de réorganisation a eu lieu dans le courant 2016 au sein du service des finances. La boursière, qui a pris ses fonctions en septembre 2015, n'a pu que constater l'ampleur du travail de rattrapage à effectuer et elle s'est rapidement rendu compte qu'il était impossible d'assumer cette charge avec l'effectif en place.

Par conséquent, en début d'année 2016, il a été décidé d'engager deux nouvelles personnes, la première, à temps partiel et en contrat à durée déterminée, pour effectuer les mandats de comptabilité extérieurs confiés à la Commune (ASIGE, la FAdEGE/RAdEGE entre autres) et une deuxième pour le poste d'adjointe à 100%.

Mme Lucia Zanetti, boursière de la commune de Bonvillars a été engagée le 07.03.15 à 50% pour les mandats extérieurs. Pour le poste d'adjointe à la bourse, un appel d'offres a été lancé et après plusieurs auditions, la Municipalité a retenu la candidature de Mme Martine Morel qui a pris ses fonctions à 40% le 25 mai puis à 100% le 1er juillet 2016. A la suite de ces engagements, Mme Doris Berchier a pu reprendre son activité à 60%.

Une réorganisation des tâches a également pu être effectuée au sein du service des finances et voici l'organigramme actuel.



La réorganisation du travail et la répartition des tâches n'est encore pas terminée car il y a encore un travail conséquent de rattrapage et de mise à niveau à effectuer. D'ici la fin 2017, la bourse communale devrait avoir une meilleure vision globale et un nouvel organigramme pourra être établi au regard du nombre d'ETP nécessaire pour son fonctionnement.

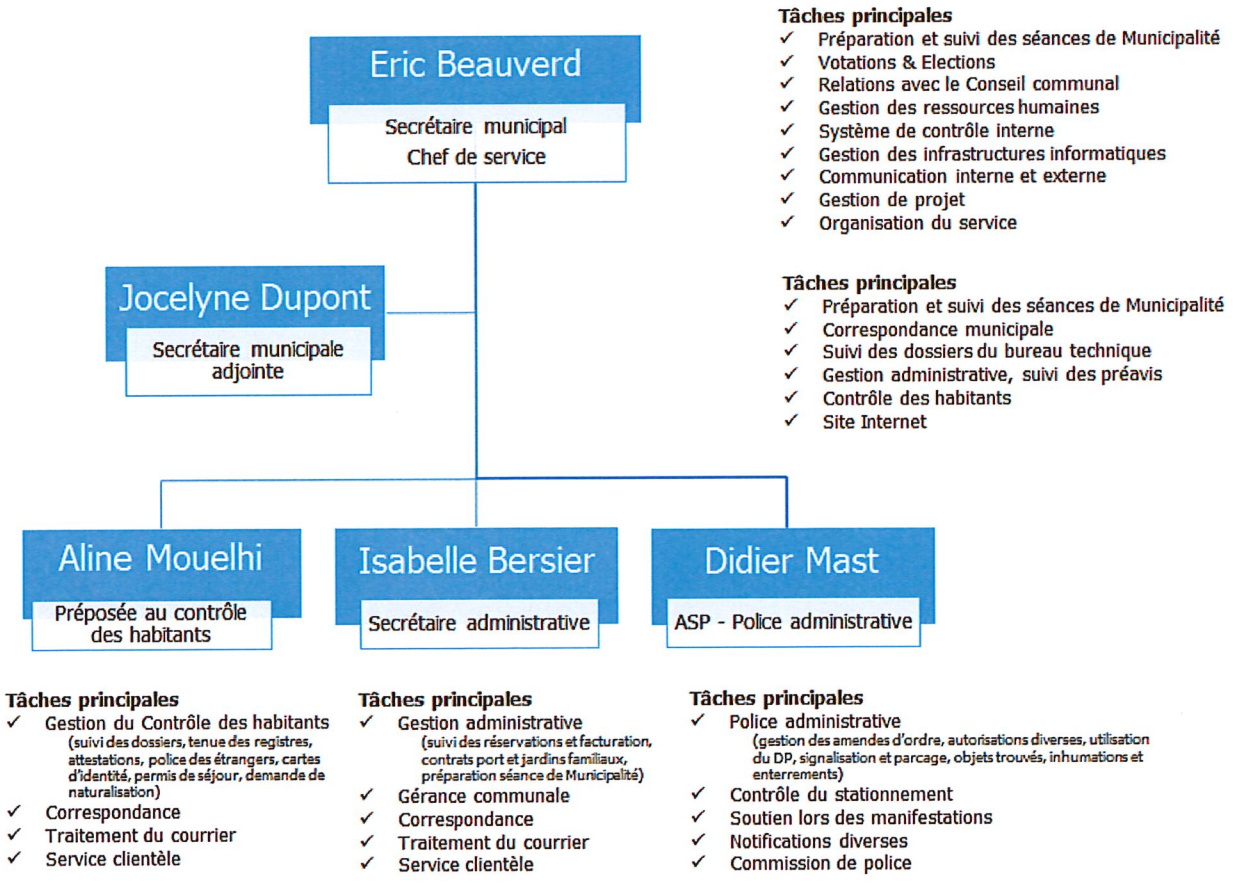
Administration générale / Greffe municipal

Le nouveau secrétaire municipal ayant pris ses fonctions le 1er décembre 2015, l'année 2016 a été une année de transition qui a permis la mise en place d'une nouvelle organisation du travail et une redistribution des tâches avec le service des finances. A cet effet, le nouveau secrétaire communal a conduit une analyse interne complète des postes et de leurs définitions. Une révision de leur contenu sera nécessaire mais la période de prise de connaissance des tâches par chaque nouvelle personne engagée doit être suffisante pour que la démarche soit pertinente.

Afin de reconstituer une équipe administrative homogène, Mme Aline Mouelhi a été engagée à 80% en tant que secrétaire administrative du 18 janvier au 31 mai 2016. Au vu de l'excellent travail réalisé, Mme Mouelhi a été confirmée dans la fonction de préposée au contrôle des habitants dès le 1er juin pour une durée indéterminée. Mme Isabelle Bersier Kaeser a été engagée en tant que secrétaire administrative au greffe municipal. Elle a débuté son activité le 27 mai 2016, tout d'abord à 20% jusqu'au 31 août, puis à 100% dès les 1er septembre 2016. Dans cet intervalle, le contrat à durée déterminée de Mme Patricia Rodrigues de Oliveira, qui occupait un poste de secrétaire, a pris automatiquement fin à son échéance, le 10 août 2016. Durant cette période de transition, une attention particulière a été portée sur la transmission des informations et la formation des nouvelles personnes engagées.

Afin de pouvoir répondre au développement des tâches liées à la police administrative ainsi qu'au contrôle du stationnement, Mme Maryline Roduit a été engagée à 100% le 1er avril en qualité d'assistante de sécurité publique. En parallèle, le contrat de mandat de garde-parc de M. Badibanga Kalambay a pris fin suite à cet engagement. Avant le terme de sa période d'essai, Mme Roduit n'a pas souhaité confirmer son engagement et a remis sa démission pour le 19 août 2016. Afin d'assurer la transition, la Commune a fait appel à du personnel temporaire pour le contrôle du stationnement, ceci jusqu'au 23 décembre. En date du 1er décembre 2016, M. Didier Mast a débuté son activité d'assistant de sécurité publique à 100% pour une durée indéterminée.

C'est donc une année de réorganisation et de consolidation qui s'est écoulée et qui constituera les bases solides de la construction des projets 2017.



Organisation générale

Système de contrôle interne (SCI)

Afin de poursuivre la mise en place du SCI, le secrétaire municipal et la boursière ont établi durant l'année, en collaboration avec la société Etheos, plusieurs procédures de travail. La priorité a été mise sur les procédures financières :

- Gérer les factures créanciers
- Réaliser le budget annuel
- Boucler les comptes
- Gérer les salaires
- Suivre le contentieux
- Préavis et crédits complémentaires
- Gérer le flux de courrier
- Organiser la séance de Municipalité
- Organiser les scrutins

A ce jour, une procédure a été validée par la Municipalité, d'autres sont encore en cours et seront validées en 2017.

Durant le premier semestre 2016, la Municipalité et les chefs de service se sont rencontrés à plusieurs reprises pour poser les fondements du manuel du système de contrôle interne de la Commune de Grandson. Ce document a pour objectifs de décrire le fonctionnement de l'administration communale en lien avec la gestion des tâches, des rôles, des collaborateurs, des documents, des enregistrements, des risques, des indicateurs et des remontées d'informations en provenance des habitants, des partenaires, fournisseurs, des collaborateurs ou de toute autre partie intéressée.

Mise en place des nouvelles autorités

Une nouvelle législature a débuté en cours d'année 2016, ce qui a engendré une charge de travail supplémentaire conséquente. Dans le cadre de l'organisation des élections de la Municipalité et du Conseil communal, le Greffe municipal s'est chargé de :

- Préparer, réceptionner, vérifier et valider les listes des candidats
- Fabriquer les brochures électorales
- Planifier et préparer les scrutins dans Votelec
- Enregistrer les cartes de vote
- Communiquer les résultats
- Organiser la mise en place des nouvelles autorités

Pour la première fois, une séance a été organisée à l'intention des nouveaux membres du Conseil communal élus avec la participation de la présidente du Conseil, du Syndic et des responsables des services administratifs et des finances. A cette occasion, les principes de fonctionnement et procédures de travail et relation Conseil-Municipalité-Administration ont été expliqués aux membres présents.

En début de législature, l'installation de la nouvelle Municipalité a également nécessité :

- Le déploiement de nouveaux moyens informatiques (matériel, accès, formation, etc.)
- La rédaction de directives internes
- Une nouvelle répartition des dicastères
- La préparation d'un programme de législature

Ces différentes tâches ont été réalisées en plus des activités courantes.

Evaluation du personnel

Au vu des nombreux changements vécus durant l'année 2016, il a été décidé qu'il n'était pas pertinent d'évaluer le personnel communal au terme de cette période. Les évaluations individuelles seront réalisées en fin d'année 2017.

Soirée d'accueil des nouveaux habitants

Un vent de fraicheur a soufflé sur la traditionnelle soirée d'accueil des nouveaux habitants qui s'est tenue le mercredi 2 novembre. En effet, un nouveau carton d'invitation a été créé à cette occasion et la présentation de la Commune a été totalement repensée pour aller à l'essentiel et être plus ludique.

Pour cette édition, 183 personnes ont été invitées et une trentaine de nouveaux habitants ont répondu présent. Durant l'apéritif dinatoire qui clôturait cette soirée, plus de 16 sociétés locales ont eu l'opportunité de présenter leurs activités.

Réorganisation des locaux

Pour répondre aux attentes et au développement de la FAdEGE, de nouveaux bureaux ont été mis à leur disposition au sein de l'Hôtel-de-Ville. Pour ce faire, l'ancien local de la ludothèque ainsi que les bureaux jouxtant la salle de Municipalité ont entièrement été rénovés. Par la même occasion, le bureau de l'Agence d'Assurances Sociales a également déménagé dans un plus petit local (entièrement indépendant et autonome) pour répondre aux besoins de leur nouvelle organisation.

Par l'entremise de ces déménagements, l'Administration communale a pu récupérer l'ensemble des bureaux du rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville (côtés lac et gare), de manière à pouvoir offrir une place de travail à chaque collaborateur. Cette redistribution provisoire des locaux préfigure les futures transformations qui seront initiées dans le courant de l'année 2017.

Désirant regrouper ses activités dans le nouveau collège de Borné-Nau A, l'ASIGE a également mis un terme, en fin d'année 2016, à l'occupation de la salle des Témoins comme bureau de son secrétariat.

Contrôle des habitants

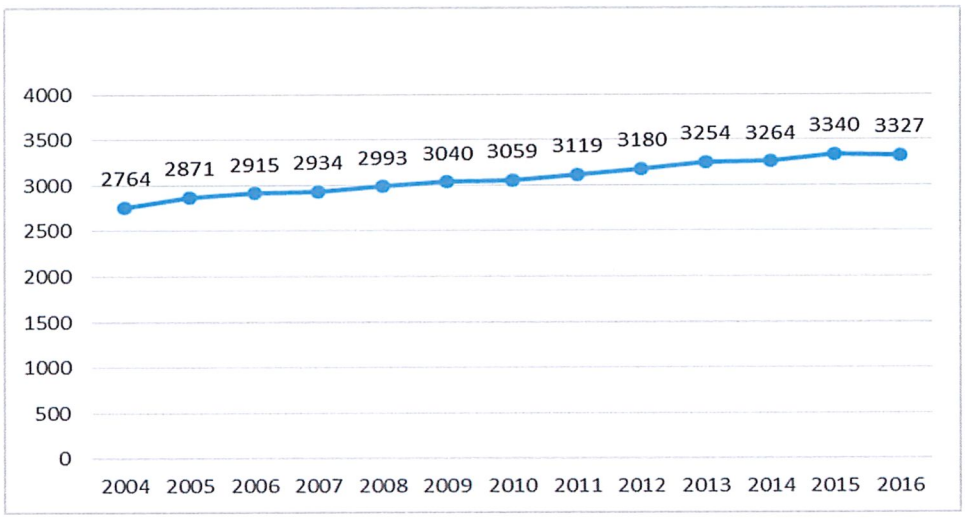
Le recensement au 31 décembre 2016 révèle :

			Enfants moins de 16 ans		
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Suisses	1095	1160	225	229	2709
Etrangers	280	233	49	56	618
Total de la population	1375	1392	274	285	3327

- 392 permis C (établissement)
- 194 permis B (autorisation de séjour)
- 8 permis L (courte durée)
- 2 permis N (demandeurs d'asile)
- 6 permis F (asile politique)
- 14 dossiers en attente d'autorisation

282 habitants étrangers, avec permis B ou C, étaient inscrits au rôle électoral communal.
165 frontaliers étaient au service d'entreprises grandsonnoises.

Evolution de la population



Mise à disposition de la photocopieuse

Divers services et sociétés locales de Grandson effectuent leurs photocopies auprès de l'administration communale, ce qui représente, pour l'année 2016, un nombre de 9'941 pages.

Cartes CFF

L'administration communale met à disposition de la population deux cartes journalières CFF permettant de circuler en 2ème classe dans toute la Suisse au tarif de Fr. 38.-. En 2016, 647 cartes ont été vendues, représentant un montant total de Fr. 24'586.-. Pour la commune, le prix d'achat de ces deux jeux de cartes s'est élevé à Fr. 26'600.-.

Site Internet

Les pages du site sont régulièrement actualisées par le personnel du greffe communal.

Quelques statistiques sur un mois (moyenne décembre) :

- sessions 3183
- utilisateurs 2140
- pages vues 6735
- pages consultées par session 2,12
- durée moyenne des sessions 01:28

Détail des pages les plus consultées en décembre :

Nom de la page	Total de vues
1. Accueil	1288
2. Déchetterie	591
3. Cartes CFF	122
4. Salle des Quais	108
5. Administration communale	98
6. Assurances sociales	85
7. Refuge	62
8. Enfance	39
9. Municipalité	30
10. Gestion des déchets	29

Etablissements, emplois et équivalents plein temps selon le secteur économique

Il y a quelques années, l'office du travail relevait de l'administration communale. Un formulaire était alors transmis annuellement aux entreprises pour le recensement du personnel. Cette pratique a perduré malgré le départ de l'office pour Yverdon-les-Bains.

Ayant constaté que les données récoltées par ce biais n'étaient pas complètes, tous les secteurs d'activité n'étant pas recensés, décision a été prise de vous transmettre à l'avenir les chiffres officiels de Statistique Vaud, pour notre commune.

Emplois comptabilisés par Statistique Vaud :

- Toute personne qui exerce une activité professionnelle indépendante ou salariée dont le revenu est obligatoirement soumis à une cotisation AVS représente un emploi.
- Cette définition inclut les hommes ou femmes, suisses ou étrangers, directeurs, gérants, patrons, propriétaires, indépendants, travailleurs à domicile, apprentis/apprenants, stagiaires, collaborateurs familiaux, artistes, ecclésiastiques, personnes exerçant un mandat public, personnes rémunérées à la commission ou à la tâche, y compris les collaborateurs occasionnels ou à temps très réduit percevant un revenu déterminant soumis à cotisation obligatoire à l'AVS.

A savoir que seuls les apprentis de 18 ans et plus qui cotisent à l'AVS sont pris en compte. Les rentiers AVS exerçant une activité rémunérée sont également comptés, pour autant que leur revenu soit supérieur au seuil prévu pour cette catégorie (Fr. 16'600.-).

Les derniers emplois comptabilisés par Statistique Vaud (chiffres provisoires) sont ceux de 2014 :

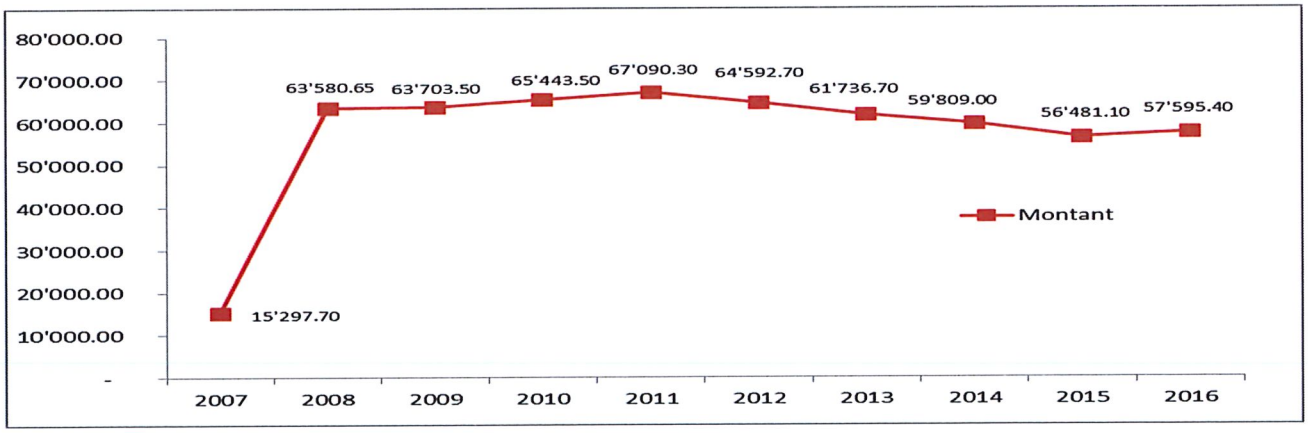
Etablissements :	199	(secteur primaire 4, secondaire 41, tertiaire 154)
Equivalents plein temps :	1'176	(secteur primaire 7, secondaire 292, tertiaire 877)
Emplois :	1'481	(secteur primaire 9, secondaire 324, tertiaire 1'148)

Perception des taxes de séjour

Les taxes de séjour représentent un montant de Fr. 57'595.40, provenant de :

Camping Les Pins	Fr.	21'307.60
Camping de Bellerive	Fr.	5'800.40
Camping du Pécos	Fr.	13'307.00
Hôtels, B&B, cabane scoute	Fr.	1'510.50
Chalets	Fr.	15'669.90
	Fr.	**57'595.40**

Progression des montants encaissés



REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Commission affaires publiques et communication de l'ADNV

Le syndic est élu dans ces deux commissions par l'Assemblée Générale de l'ADNV.

Affaires publiques : cette commission s'est restructurée en 2016 sous l'impulsion de son Président, le Préfet Etienne Roy. Elle est formée uniquement de syndics du secteur ADNV du district. Quelques huit sous-groupes thématiques ont été formés.
Cette commission gère l'octroi d'aides financières à des projets régionaux lorsqu'il n'y a pas d'autres subsides possibles. Le montant de ces aides se situe entre Fr. 20'000.- et Fr. 30'000.- au total par année.
La commission préavise également les projets régionaux conduits par l'ADNV, comme celui du Plan Directeur Régional (PDR), nouvellement sous la présidence de Monsieur Yves Pellaux, syndic de Pomy. Les sous-groupes programment des conférences et réflexions sur différentes thématiques : énergie, transports, territoire et finances publiques.

Communication : la commission gère un budget d'environ Fr. 80'000.- par année. Diverses actions régionales sont soutenues dans ce cadre.

Association des Terroirs de la région de Grandson

Le syndic et le municipal du tourisme siègent au comité. En 2016, l'Assemblée Générale a élu une nouvelle présidente, Madame Mary-Laure Schorderet, municipale à Concise. Suite à la démission de Madame Renée Leuba, le comité a dû procéder à la recherche puis à la nomination d'une nouvelle directrice. Son choix s'est porté sur Madame Marika Zysiadis, entrée en fonction début décembre 2016.
L'Assemblée Générale a accepté une augmentation des cotisations des communes membres de Fr. 1.- à Fr. 2.- par habitant pour permettre de mieux soutenir les activités de l'association. Pour rappel ; Fr. 9.- sont perçus en plus pour la part reversée au tourisme régional.
Le comité a proposé de désigner Monsieur Dominique Willer comme nouveau délégué à la commission tourisme de l'ADNV, avec Madame Mary-Laure Schorderet.

Fondation du château

Le Comité et la Fondation ont désigné un nouveau président en la personne de Monsieur Tristan Gratier. Il succède à Madame Sylviane Voirol.
Un important travail de réflexion a été engagé pour repenser la gouvernance de la Fondation vaudoise qui gère et anime le château.
Sur le plan des travaux actuels, un concours a été organisé et un projet choisi pour la muséographie du deuxième étage et de l'entier de la signalétique du château. Une recherche de fonds a été lancée pour compléter le financement de ces projets. La Municipalité a accepté, comme annoncé au Conseil communal de décembre, un soutien financier de quelque Fr. 42'000.- pour la nouvelle signalétique intérieure. Elle a ainsi tenu à manifester son intérêt et soutien dans le cadre des très importants travaux de réfection entamés depuis plusieurs années. Plus de 11 millions de francs ont été déjà engagés par les deux fondations (propriétaire et gérante), avec des aides importantes de la Loterie Romande.

AggloY

En 2016, le Comité de Pilotage (COPIL) a renoncé à déposer un projet de 3ème génération auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Le COPIL a décidé d'associer le bureau d'agglomération aux travaux de rédaction du projet de PDR light de l'ADNV, ce dernier étant mis en consultation auprès des communes depuis fin 2016.

Le principal problème auquel doit s'attaquer le bureau d'AggloY est la mise en place de la

planification de croissance à l'horizon 2030. Des divergences existent face au Service du Développement Territorial (SDT) qui souhaite qu'une priorisation des projets de Plans Partiels d'Affectation (PPA) et d'adaptation des Plans Généraux d'Affectation (PGA) soit admise préalablement à toute nouvelle demande de légalisation par le Canton. Ce dernier exige par ailleurs une analyse des Surfaces d'assolement (SDA) sur tout le périmètre de l'AggloY, rendant ainsi caduques les analyses communales, dont celle de Grandson.

Sur le plan de la communication, une refonte complète du site de l'AggloY a été réalisée. Deux Info Lettre ont été éditées et la conférence d'agglomération s'est déroulée en novembre. Il faut aussi rappeler que la commission consultative intercommunale a été réunie deux fois permettant ainsi aux élus des Conseils communaux et généraux d'être directement associés à l'état d'avancement des projets.

Les projets et leur suivi sont consultables sur le site *www.aggloy.ch.*

Autres délégations

Présidence du syndicat AF Poissine
Conseils intercommunaux ASIGE, ACRG, RAdEGE, ARAS
Assemblée des délégués RSNB
Comité des syndics du Jura-Nord vaudois

Bâtiments et gérances

Mme Evelyne Perrinjaquet **Suppléant : M. Dominique Willer**

M. Pierre Porchet jusqu'au 30 juin 2016

Bâtiments

- ✔ Bâtiments communaux
- ✔ Bâtiments scolaires
- ✔ Service technique
- ✔ Chauffage à distance
- ✔ Locations des salles communales
- ✔ Planification des travaux d'entretien

Gérances

- ✔ Gérances des appartements
- ✔ Parking Jean-Lecomte
- ✔ Parking place du Château

Campings

- ✔ Entretien des campings
- ✔ Location des campings

BATIMENTS ET GERANCES

Déménagement des collèges du Jura et de Borné-Nau

A la fin de l'année scolaire, les collèges du Jura A et B ainsi que les deux pavillons scolaires du Jura ont été vidés de leur contenu qui a été déménagé sur les sites de Borné-Nau A et B. Inversement, le matériel du collège de Borné-Nau B a pris place dans le pavillon côté lac et dans le collège du Jura B. Le pavillon scolaire installé provisoirement côté nord et loué par l'ASIGE a été retiré en décembre, libérant de l'espace dans la cour.

Ces déménagements ont grandement impliqué le service des bâtiments pour la planification, l'organisation et la réalisation de ce travail conséquent. Plus de 2'000 articles, tables, chaises, armoires, cartons, palettes et autres ont dû être triés, étiquetés et déplacés. Le soutien logistique de la Protection civile a été nécessaire lors du déménagement des gros objets. Plus de 180 heures de travail directement liées au déménagement ont été effectuées par les concierges, qui ont été contraints d'adapter leurs activités de nettoyage en conséquence, dont 120 heures pour le seul chef du service des bâtiments. Durant cette période, ils ont su faire preuve de beaucoup de souplesse et de compréhension.

Collèges du Jura A-B-C

Suite au préavis adopté par le Conseil communal en 2015, les travaux de rénovation du collège du Jura A ont débuté en juillet avec la démolition des WC, de l'ancien appartement et de la loge du concierge, puis du désamiantage. Ces deux postes ainsi que la construction de la cage d'ascenseur représentent des travaux d'envergure. Un gros imprévu a été l'obligation de refaire tous les plafonds des classes en raison des normes de sécurité ECA qui n'étaient pas respectées. Les anciennes fenêtres du bâtiment ont été remplacées à l'exception de celles des corridors et des escaliers, en chêne, qui ont dû être conservées sur demande du SIPAL.



Recouverts d'inscriptions et de tags, les murs des WC et des vestiaires du collège du Jura B ont dû être repeints durant les grandes vacances. Pour les mêmes raisons, les bancs des vestiaires ont été poncés par le concierge.

Une fresque a été peinte par les élèves sous le couvert du collège du Jura B, sous la direction de Mme Suzanne Fourré, enseignante de dessin, et avec le soutien financier de la commune. Suite au départ à la retraite de M. Marc Gonthier, M. Skender Berisha l'a remplacé comme concierge du collège du Jura B.



Collèges de Borné-Nau A-B-C-D

Suite au déménagement, les salles du collège de Borné-Nau B et les couloirs ont été repeints. Un problème de moisissure dans les vestiaires, provenant du sous-sol, a été réglé par l'installation d'une ventilation. Des ferme-portes ont été posés sur toutes les portes des toilettes. La marquise de la salle de gymnastique et l'abri extérieur pour les vélos, décapés et repeints, ont retrouvé une nouvelle jeunesse. Dans ce même bâtiment, les deux mécanismes et portes de garages de la salle de gymnastique ont été réparés.

Un nouveau poste de conciergerie a dû être équipé suite à la mise en service du collège de Borné-Nau A, ce qui a engendré quelques rocades dans l'affectation des concierges.

Afin d'assurer une sécurité optimale, les installations fixes et le gros matériel de toutes les salles de gymnastique sont contrôlés chaque année par une entreprise spécialisée et remplacés dès que nécessaire.

Des rencontres régulières ont lieu avec la Direction des écoles. Elles permettent de coordonner les efforts de chacun pour un bon fonctionnement mutuel et une meilleure communication.

Collège des Tuileries

Un couvert a été construit dans la cour de récréation. Les élèves peuvent ainsi se tenir à l'abri en cas d'intempéries.

Salle et restaurant des Quais chemin du Lac 43

En plus de l'entretien courant, divers travaux ont été réalisés :

- Mise en place d'un système de ventilation pour rafraîchir la salle des Quais lors de la saison estivale.
- Remplacement et remise en état des éclairages et leurs supports au sol, sur la route côté nord.
- Pose d'une nouvelle couche de peinture sur le sol de la scène.
- Installation d'un sol amovible qui protège la scène lors de spectacles susceptibles de l'abîmer.
- Réfection des portes des meubles du comptoir dans le restaurant.

La conciergerie et la permanence sur site sont assurées en alternance entre le concierge affecté et le chef de service.

Parvenu à son échéance et après renégociation avec M. Nicolas Schenk, le bail du restaurant des Quais a été renouvelé.

Nombre de jours d'occupation de la salle	2014	2015	2016
Privés	36	35	63
Nicolas Schenk, restaurateur	42	75	55
Sociétés locales	27	24	28
Etablissements scolaires de Grandson	1	5	5
Commune	8	7	10
Samaritains	3	2	3
Total jours	**117**	**148**	**164**

Tarifs appliqués par location	2014	2015	2016
Tarif personnes privées	28	31	43
Tarif restaurateur	41	75	55
Tarif sociétés locales	14	24	33
Tarif préférentiel	20	5	6
Gratuité *	14	13	27
Total	**117**	**148**	**164**

* dont 10 réservations pour la Commune

Refuge

Par sa situation idyllique et son point de vue exceptionnel, le refuge est très prisé. La conciergerie de ce dernier a été assurée par son intendant.

Occupation du refuge de Tête-Noire en 2016 – ouvert du 1er mars au 30 novembre

	Tarif	Nombre de réservations (2015)
Personnes habitant Grandson	CHF 130.-	62 (52)
Personnes extérieures	CHF 180.-	51 (41)
Total locations		**113** (93)

Le refuge a malheureusement été la cible de plusieurs actes de vandalisme et d'effraction, œuvre de quelques individus irrespectueux qui engendrent des frais importants supportés par les contribuables grandsonnois. Des plaintes ont été déposées.





Bâtiments rue des Colombaires 1 et 3

Par mesure de sécurité, une clôture a été édifiée à l'arrière des deux immeubles et un nouveau portail installé aux Colombaires 1. La chaudière alimentant les deux bâtiments étant en fin de vie,

l'étude d'un chauffage à distance à pellets, réalisé par la Romande Energie, vise au remplacement du chauffage à mazout par une énergie renouvelable.

Bâtiments rue des Colombaires 21 et 23

Une nouvelle étanchéité a été posée sur la toiture des garages. Dans les deux immeubles, des fenêtres neuves à vitrage isolant ont remplacé celles d'origine dans les caves et la buanderie. Mlle Lejla Macic a été engagée comme concierge en remplacement de sa maman, Mme Mersida Macic, démissionnaire.

Bâtiments des Cloîtres rue Haute 25 et 27

Un appartement a été rénové avec réfection des peintures et sols. Un sèche-linge et un frigo défectueux ont été remplacés. Les salles occupées par la paroisse ont été repeintes.

Hôtel de Ville rue Basse 57

Divers travaux et réaménagements ont été réalisés :

- Dépose d'une cheminée endommagée et inexploitée.
- Rafraîchissement des peintures dans un appartement.
- Déplacement et modification de l'armoire informatique avec pose d'un réseau de chemin de câblage au plafond du sous-sol.
- Installation de stores intérieurs dans les bureaux.
- Déménagement de la ludothèque, création et rénovation de locaux administratifs au rez-de-chaussée et au 1er étage.

Coin fleuri

Anciennement kiosque, l'édicule a trouvé une nouvelle affectation suite à un changement de locataire. Quelques travaux de rafraîchissement ont été réalisés à l'intérieur pour un aménagement plus accueillant et à l'extérieur avec la peinture des façades.



Parking Jean-Lecomte

Le nouveau parking a été achevé en 2015. Il offre des places couvertes (43 dont 1 pour personne handicapée) et extérieures (12) en location ainsi que 8 (dont 1 pour personne handicapée) places librement accessibles et gérées par horodateur dès la fin des travaux de la rue Haute.

Au 31 décembre 2016, 44 places étaient occupées par des locataires.

Chapelle des Tuileries

Rénovation du mécanisme du mouvement des cloches.

Appartement rue du Jura 25

Démontage de la baignoire et remplacement par une douche.

Aucune intervention n'a été nécessaire pour les bâtiments ou ouvrages suivants, mis à part l'entretien courant :

- Bâtiments de la place du Château (mini-déchetterie, église)
- Garages des Remparts
- Bâtiment CMS, rue des Remparts 6
- Maison des Terroirs
- Caveau des Vignerons, ruelle de Péroset
- Eglise protestante, rue Haute
- Bibliothèque L'Etal, rue Jean-Lecomte
- Ecole maternelle Les P'tits Loups, rue Jean-Lecomte
- Bâtiment des anciens abattoirs, rue Jean-Lecomte
- Bâtiment de la voirie, rue du Jura 25
- Appartement, rue du Jura 27
- Capitainerie, chemin du Pécos
- Bâtiment de l'Oasis, chemin du Lac
- Collège Es Pierres 2, Les Tuileries
- Campings

La société Electrosuisse procède régulièrement au contrôle des installations électriques dans tous les bâtiments.

Personnel

Au 31 décembre 2016, l'effectif du service des bâtiments se compose de sept employés :

- 6 employés à 100 %
- 1 employé à 30 %.

Cinq personnes engagées à temps partiel complètent l'équipe :

- 1 intendant pour le refuge
- 4 concierges pour les bâtiments locatifs.

Une personne placée par le CGPI a travaillé durant trois mois au sein du service, en apportant un soin tout particulier à l'entretien des extérieurs.



Formation

Le chef du service des bâtiments poursuit sa formation de management-leadership et communication interpersonnelle.

Selon les besoins, les concierges suivent des cours de formation continue dans le domaine du nettoyage.

CAMPINGS

Camping du Pécos

Le bail a été complété par un avenant redéfinissant les limites Est du périmètre concerné.

Urbanisme – Domaines

M. Antonio Vialatte **Suppléant : M. François Payot**

Urbanisme

- Loi sur l'aménagement du territoire
- Gestion urbanisme
- Plan général d'affectation, plans partiels d'affectation, plans de quartier
- Relations avec les bureaux d'ingénieurs
- Projets AggloY

Bureau technique

- Gestion police des constructions
- Salubrité, hygiène
- RIBT (Réseau intercommunal de bureau technique)
- Cadastre
- Système d'information du territoire (SIT)
- Géoportail

Domaines et terrains

- Améliorations foncières
- Locations parcelles communales
- Jardins communaux
- Droits de superficie

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLICE DES CONSTRUCTIONS

L'année 2016 a encore été d'une actualité brûlante. Le Conseil d'Etat a transmis ses projets de la 4ème adaptation du Plan directeur cantonal et de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) au mois d'octobre 2016 au Grand Conseil, ce ne sera donc pas avant la première moitié 2017 que nous pourrons avoir les outils légalisés, nous permettant de connaître le cadre dans lequel nous pourrons faire avancer nos projets d'aménagement du territoire. L'année 2016 a donc continué d'être sous le coup du moratoire de la Confédération, ne permettant pas au Canton d'augmenter la surface totale de ses zones à bâtir. Chaque nouveau mètre carré affecté en zone à bâtir doit faire l'objet d'une compensation immédiate en redonnant à la zone agricole du terrain affecté à la construction. L'année 2016 a également vu le problème des surfaces d'assolement (SDA), soit les meilleures terres agricoles, être au cœur des débats et de toutes les discussions en termes d'aménagement du territoire. De nombreux projets de notre agglomération (AggloY) empiètent non seulement sur la zone agricole, mais également sur les surfaces colloquées en SDA de 1ère et 2ème qualité. La difficulté n'en est que plus grande, car la nouvelle LAT voulue par le peuple est garante de la quasi-inviolabilité de ces surfaces. Les communes désireuses de mener à bien des projets d'aménagement du territoire doivent d'abord rechercher toutes les possibilités d'affectation hors les surfaces SDA, et lorsque l'empiètement sur les surfaces d'assolement devient une nécessité, une justification minutieuse, voire pointilleuse est exigée par les autorités cantonales voulant se préserver des recours potentiels de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), qui exerce la haute surveillance de l'aménagement des cantons.
La mesure A11 du Pdcn 4, qui implique une justification du dimensionnement de la zone à bâtir et une gestion du taux de croissance, a également été au centre des discussions. Une croissance de 2,1% annuelle est prévue dans le Pdcn4 pour l'AggloY, ce qui donne une croissance de 11'250 habitants pour la période 2014-2030. Le potentiel total de PPA et PQ dans l'AggloY est estimé à 16'000 habitants. Dès lors, le SDT a demandé une priorisation des projets. Des négociations sont actuellement en cours.
Ce cadre légal non encore garanti a contribué à d'importants retards dans le traitement des dossiers, les compléments et les justifications ayant encore fait partie du quotidien de la Municipalité. La hausse des coûts exprimée dans le rapport de gestion 2015, ainsi que la temporalité difficilement maîtrisable sur l'entrée en vigueur de nouveaux plans de quartier, est toujours d'actualité.

PPA La Deude (M. Michel Forestier)

Le 13 octobre 2016, après de multiples courriers, de prises de contact, de rappels, après un avertissement indiquant que la commune allait mettre le PPA à l'enquête, avec ou sans l'autorisation du SDT, nous recevions la synthèse des services. C'est donc après 20 mois de traitement, certainement un record dans les annales du SDT, que nous avons pu prendre connaissance des remarques à ce projet. Tout ce temps perdu au mépris de la procédure, du citoyen et de l'Autorité communale, à cause d'un différend quant au bien-fondé de ce projet entre deux services de l'Etat.
Après consultation du propriétaire, il a été décidé de poursuivre la procédure avec en parallèle, la mise à l'enquête par l'exploitant d'une réalisation conforme à la zone agricole, en attendant de pouvoir développer ses activités par la légalisation du projet d'affectation.
La procédure de ce projet est financée par le propriétaire. La Municipalité lui apporte le soutien de la commune territoriale qui, pour rappel, est seule à pouvoir déposer et autoriser les demandes d'aménagement du territoire.

PPA Coteau/Remparts (études préliminaires)

Les études de nos mandataires, tant le bureau Rapin-Saiz pour le concept architectural, les travaux préparatoires du PPA et la solution du parking, que le bureau Jaquier-Pointet pour l'étude de faisabilité AT/AF (Aménagement du territoire – améliorations foncières) se sont poursuivies en 2016. Le rapport de cette étude a été déposé au SDT début décembre 2016 pour consultation.
L'accompagnement par le bureau Ingeni, spécialiste en ingénierie structurale, pour la faisabilité du parking, nous a permis d'aboutir à un concept permettant la construction du parking de manière efficiente en regard de la topographie des lieux et des implantations prévues par le plan de quartier

de la place du Château. Un deuxième mandat lui a été octroyé, afin d'obtenir une estimation des coûts la plus fiable possible avec des variantes en terme de temporalité et d'accès au coteau. Nous espérons le retour de la synthèse de la part du Canton pour le début 2017.

PQ Place du Château

Ce dossier n'a malheureusement pas évolué durant l'année 2016.
Les lignes du rapport de gestion 2015 sont toujours d'actualité. Les moyens ont donc été mis sur le projet de PPA Coteau/Remparts afin de dégager la solution du parcage et la disparition des voitures en surface de la place du Château. La résolution de cette problématique étant un préalable à toute dépose d'un préavis à l'octroi d'un DDP sur la place du Château devant le Conseil communal.

PPA Vieille Ville

Le rapport de gestion faisait état d'un envoi du dossier à l'examen complémentaire en début d'année 2016. Le SDT nous a retourné le dossier et refusé de préaviser car les règles de constructibilité ne permettaient pas d'établir le potentiel habitant (mesure A11). Les règles de construction données par le SIPAL n'ont pas été acceptées par le SDT. Au mois de septembre, nous avons arpenté l'entier du périmètre avec notre mandataire et le SIPAL, afin de passer en revue chaque bâtiment et être certain de son adéquation avec les définitions des différents chapitres du règlement modifié, à la demande du SDT. Le projet finalisé fera encore l'objet d'une ultime rencontre avec une délégation du SIPAL et du SDT afin de consolider celui-ci et permettre enfin son envoi à l'examen complémentaire début 2017.
La vieille ville de Grandson, de par la richesse de son patrimoine bâti et la qualité de sa structure urbaine, constitue un site d'importance nationale répertorié par l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse). En considérant encore l'église St-Jean-Baptiste et le Château, le SIPAL a été et est hautement attentif à l'élaboration de ce PPA depuis ses débuts. Les contraintes ne manquent donc pas et sont à considérer dans la longueur de traitement de ce dossier.

PQ Bellerive (SI Cand-Landi SA – commune de Grandson)

La mise à l'enquête a eu lieu du 10 février au 10 mars 2016. Une séance de présentation publique s'est déroulée le 1er mars 2016. Au terme de la mise à l'enquête, deux oppositions et deux remarques ont été déposées auprès de la Municipalité. Après rencontre et discussion, les remarques ont été entendues et les oppositions ont été retirées. Le préavis No 579/16 a été remis au Conseil et traité lors de la séance du 6 octobre 2016 et accepté à la majorité. Le 21 décembre, la Municipalité recevait la notification de l'approbation préalable de la cheffe du département. Cette décision soumise au référendum a été affichée au pilier public pendant la durée légale. Ce sera donc début 2017 que ce plan de quartier pourra entrer en force.

PQ Bas-Grandsonnet (SI Cand-Landi SA – M. Franco Sbarro – M. Gilbert Porchet – Mme et M. Jaquier – Romande Energie SA)

En date du 8 mars 2016, la synthèse de l'examen préalable nous est parvenue. Celle-ci contenait une série de demandes, de modifications, de compléments de la part des différents services consultés. La suite de la procédure concluait à une adaptation du projet et un passage obligé par un examen complémentaire. L'année 2016 a donc été utilisée par les mandataires et les propriétaires à adapter le projet, répondre aux demandes et interrogations des services, afin de compléter le dossier. Des rencontres ont eu lieu avec la Municipalité comme pour tous les projets d'aménagement du territoire. Le projet est porté et financé par les propriétaires fonciers du périmètre. La Municipalité quant à elle a mandaté en septembre 2016 un bureau d'ingénieur mobilité afin de réfléchir à la problématique du carrefour Grandsonnet / rue Basse et de dégager des scénarii, tant pour le futur quartier, que pour les besoins des différents quartiers du haut de Grandson (Au Revelin, Bellevue, Crêt aux Moines, rue Haute) débouchant sur ce carrefour. La possibilité de mettre le Grandsonnet en double sens sur l'entier du tronçon fait partie du cahier des charges. Le retour de l'étude est prévu début 2017.

PPA Fiez - Pittet

L'année 2016 a été fructueuse pour l'avancée de ce plan de quartier. A la suite des deux demandes complémentaires du dernier examen, le nécessaire a été réalisé et le dossier finalisé par notre mandataire pour l'envoi à l'ultime contrôle. Pendant cette consultation, le mandat a été donné au bureau Jaquier-Pointet de préparer le dossier des servitudes foncières qui devront être mises à l'enquête en même temps que le plan de quartier. Durant l'été une présentation complète a été faite aux propriétaires fonciers du périmètre. Ceux-ci ont également donné leur accord pour un mandat d'aide à maître d'ouvrage afin de nous accompagner dans une étude de faisabilité économique du plan de quartier et par la suite, établir un cahier des charges pour un appel d'offre à investisseurs.
Le 30 novembre 2016, la conclusion de la synthèse du SDT sur l'ultime contrôle débouchait sur l'autorisation de mettre à l'enquête le plan de quartier.
Nous avons également mandaté un bureau spécialiste en géotechnique afin d'établir, sur la base de sondages et de relevés piézométriques, un rapport sur la nature du sous-sol, dans le cadre de l'implantation du parking souterrain prévu pour le quartier. Le rendu du rapport géotechnique et la finalisation de l'étude de faisabilité économique auront lieu début 2017.
Suite à tout cela, les propriétaires seront à nouveau réunis pour préparer la mise à l'enquête et la présentation publique qui s'en suivra. La mise à l'enquête se fera au printemps 2017.
Nous touchons ici à l'aboutissement de la première étape, celles des études et de l'acceptation du projet par les autorités cantonales, après 12 ans, nous permettant de mettre à l'enquête publique cet important plan de quartier pour Grandson, en termes de capacité.

PPA Es Pierres

Les derniers travaux de revêtement ont été réalisés en 2016, mettant un point final à l'aménagement de ce quartier. Les travaux de notre mandataire Jaquier-Pointet pour la reprise au domaine public d'une partie des voiries ont été effectués en parallèle de ceux du notaire. Malheureusement ce dossier n'a pu être finalisé en raison d'hypothèques légales toujours pendantes sur certaines parcelles.

PPA Borné-Nau - Bellevue

L'année 2016 a vu le dossier continuer d'avancer dans le but de finaliser celui-ci pour un envoi à l'examen complémentaire. La convention foncière a pu être finalisée et signée par l'ensemble des propriétaires. La Municipalité a transmis un projet de convention pour la cession de la parcelle communale inclue dans le PPA, aux sociétés Retraites populaires et SVL (Société vaudoise pour le logement SA). Une étude a été diligentée par les propriétaires afin d'asseoir la faisabilité économique du projet et étudier les variantes d'aménagement les plus efficientes. Ce projet, comme beaucoup d'autres, est en butte à la compensation des SDA puisque la totalité du périmètre qui couvre 11 hectares s'y trouve.
Il est prévu d'envoyer le dossier du PPA à l'examen complémentaire dans le courant du printemps prochain.

Borné-Nau - route de desserte

Malgré la volonté affichée de mettre à l'enquête ce dossier en 2016, celui-ci s'est quelque peu enlisé dans une procédure de servitudes et de conventionnement pour les emprises nécessaires à son exécution. Le dossier a été finalisé pour sa mise à l'enquête, et celui-ci n'attend plus que le feu vert d'un propriétaire pour que la suite puisse être programmée. Dans cette attente, la procédure d'appel d'offres de services pour le bureau d'ingénieurs chargés de l'exécution a été préparée.
La prochaine étape sera la mise à l'enquête publique et le dépôt d'un préavis devant le Conseil communal pour demander le financement des travaux.

Site stratégique cantonal 4b1 – Grandson La Poissine (développement d'un site d'activtié logistique et industrielle)

L'année 2016 a été consacrée à répondre aux nombreuses demandes et remarques de l'examen préalable. Nos mandataires ont travaillé à finaliser le dossier pour l'examen complémentaire, que ce

soit sur le règlement, le plan ou le rapport 47 OAT, sur les équipements ou la Commission de classification pour le remaniement parcellaire. De nombreuses réunions tant du COPIL qu'avec les instances cantonales se sont tenues afin de faire avancer ce projet reconnu d'importance cantonale. La problématique des SDA est l'enjeu principal, la commune de Grandson n'ayant pas la capacité de compenser un peu plus de 16,5 hectares empiétant sur les surfaces d'assolement. L'autre difficulté est la zone industrielle de Philipp Morris sur la commune de Bonvillars, dont plusieurs hectares sont affectés mais n'ont jamais été utilisés par la multinationale. Un échange avec les communes concernées, le SPECO et le SDT a eu lieu courant 2016 afin de tenter de trouver une solution à cette problématique qui impacte directement notre projet d'extension de la zone industrielle stratégique à caractère cantonal de La Poissine. Coté infrastructure, la voie ferrée industrielle a été réalisée par la société Cand-Landi avec le soutien des CFF et du Canton, ceci à titre de préinvestissement des futurs équipements de la zone. A terme cette voie industrielle sera reprise par le pôle et exploitée par une société en devenir.
Début 2017, ce PPA sera envoyé au SDT pour l'examen complémentaire.

PGA

Comme l'année passée, les études du PGA se sont poursuivies en 2016. Le rapport de l'année passée faisait état de notre stratégie communale en matière de surfaces d'assolements (SDA) et de l'étude menée sur les impacts de la perte des terres cultivables sur les exploitations touchées par ces mesures, que ce soit en tant que locataire ou propriétaire de ces surfaces. Le tout a été déposé à l'examen préalable complémentaire en 2015.
Ces deux dossiers nous avaient été demandés comme des éléments indispensables, tant pour notre PGA, que pour appuyer les autres dossiers d'aménagement en cours.
Or, après de nombreux rappels sur le délai de retour de notre dossier, le 4 novembre 2016, nous avons reçu un courrier du SDT expliquant que le délai de traitement depuis le mois d'août 2015 était dû à la 4ème adaptation du PDCn. Qu'il était effectivement demandé aux communes de tenir compte de la protection des SDA lors de la révision des plans d'affectation et qu'un bilan devait être établi, ce qui est le cas avec notre dossier, mais qu'une strate supplémentaire était venue s'ajouter pour les agglomérations, en leur demandant d'établir pour elles-mêmes, et non plus seulement au niveau des communes, une stratégie en matière de SDA.
La décision était donc de nous renvoyer notre dossier, la procédure d'approbation n'ayant plus lieu d'être selon les termes du courrier. Notre travail peut servir de base pour la réalisation de la stratégie de l'agglomération.

Aggloy

- Interface de la gare

Suite au dépôt de la motion en juin 2015 interpellant la Municipalité sur l'étude d'une plate-forme multimodale, la réponse municipale a été étayée dans le préavis No 583/16. Celui-ci a été débattu par la commission ad hoc et accepté à la majorité du Conseil lors de la séance du 15 décembre 2016. L'ensemble des demandes ont été traitées lors de la réponse municipale, et les divers éléments, comme la signalisation et le parking à vélos couvert seront réalisés en 2017. La porte d'entrée n'a pu être mise à l'enquête en 2016, en effet des adaptations ont dû se faire sur le projet initial suite aux demandes de la DGMR. Les CFF ont été approchés pour régler le problème foncier de l'emprise de la porte sur le domaine CFF.
A mi-décembre nous avons reçu l'accord de principe de leur part. Nous espérons que le dossier finalisé de la porte puisse être détaché du projet global de l'accès Nord afin de pouvoir le mettre à l'enquête et réaliser les travaux en 2017.

- Mobilité douce tronçon place du Château – Borné-Nau

L'année 2016 a permis l'aboutissement des études de l'avant-projet de la mobilité douce entre la place du Château et le quartier de Borné-Nau. Les ateliers et échanges avec les mandataires, ont permis de finaliser en fin d'année cet avant-projet dont l'étude est financée par l'agglomération. Ce projet consiste à créer un trottoir mixte avec bordures et élargi afin de permettre d'accueillir les

piétons et les vélos pour la voie montante; le déplacement et le regroupement sur la rue de Neuchâtel des arrêts de bus dans le secteur du Repuis; la création d'un giratoire au carrefour de la route de Fiez et de trottoirs permettant la continuité du cheminement piétonnier; le réaménagement du carrefour du chemin de Borné-Nau, avec la poursuite de la voie mobilité douce jusqu'au collège de Borné-Nau.
La Municipalité a pris en charge un mandat de géomètre afin de déterminer précisément les emprises du futur giratoire au carrefour du Repuis.
Le retour et la validation par la Municipalité de cet avant-projet est prévu début 2017. La poursuite du dossier sera une validation par le COPIL de l'AggloY et un envoi à la DGMR pour examen préalable.



- <u>Accès nord de l'agglomération yverdonnoise</u>

Les études et la coordination avec le bureau d'AggloY et les services cantonaux se sont poursuivies tout au long de l'année. Pour rappel le projet est la requalification complète du tronçon entre la gare de Grandson et le pont sur le Bey marquant l'entrée sur le territoire yverdonnois. Ce sont trois communes, dont essentiellement la commune de Grandson et pour une partie plus congrue la commune de Montagny-près-Yverdon et son secteur entre les rivières de La Brinaz et du Bey qui portent ce projet. Pour notre commune cela représente environ deux kilomètres de voirie à réaménager, répartis en quatre projets : la porte d'entrée du bourg de Grandson, le secteur hors traversée « Sous-Vignes », la traversée des Tuileries et le pont sur la Brinaz. Ce projet comporte la réfection des voies de circulation, la création d'un cheminement de mobilité douce en site propre et la réfection des infrastructures. Le réaménagement de la centralité de la traversée des Tuileries autour des commerces et les arrêts de bus a fait l'objet d'une attention particulière. La configuration des lieux demandant des empiétements sur des parcelles privées, les propriétaires ont été rencontrés à cette occasion, afin de leur soumettre le projet et obtenir leur accord, dans le cadre d'une future mise à l'enquête.
En septembre il a également fallu réadapter le projet au carrefour venant de Valeyres-sous-Montagny et débouchant sur la route de Lausanne, suite à la mise à l'enquête d'un projet de bâtiment sur la parcelle 497 et dont l'entrée/sortie avait un impact sur le projet initial. En fin d'année la solution n'était pas encore arrêtée. Le dossier complet de l'accès Nord sera envoyé à la DGMR pour l'examen complémentaire dans la première moitié de 2017.

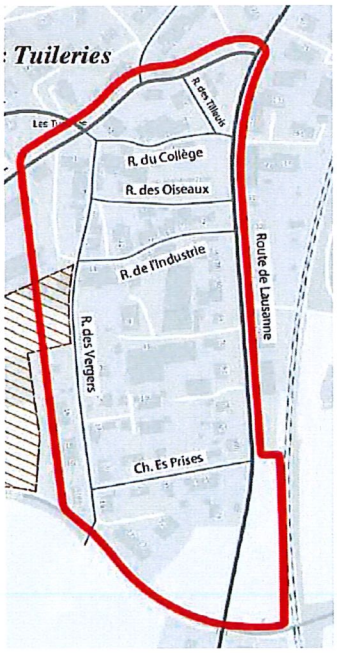






- <u>Centre du bourg des Tuileries</u>

La Municipalité, avec l'appui du bureau AggloY, a lancé une étude en mobilité et aménagement urbain sur le centre des Tuileries. Ce projet fait partie des mesures du plan d'agglomération et l'étude est financée par celle-ci. Avec le plan de quartier de Fiez-Pittet, l'aménagement d'une mobilité douce entre la halte Travys de la Brinaz et le centre des Tuileries, le réaménagement de la traversée et les projets immobiliers, il est apparu nécessaire d'avoir une vision plus globale de l'interconnexion de tous ces projets sur le centre du bourg. Le but étant que celui-ci ne subisse pas une détérioration de sa qualité et étouffe sous la circulation et le parcage sauvage.



Entreprise de correction fluviale (ECF) La Brinaz

Cette entité a été créée suite à la décision du Canton de procéder aux études nécessaires à la sécurisation du cours de la Brinaz en 2004, lorsque la commune de Grandson a entamé le processus d'affectation des parcelles de Fiez-Pittet. Ces travaux d'une ampleur d'un peu plus de 10 millions sont financés à 60% par la Confédération (70% si le projet répond à certains critères environnementaux), à 35% par le Canton de Vaud, les communes territoriales de Montagny-près-Yverdon et Grandson se partageant les 5% restants.

Ces travaux s'étirent sur un peu plus d'un kilomètre, du centre sportif sur la commune de Valeyres-sous-Montagny au pont sur le cheminement du bord du lac en direction d'Yverdon-les-Bains. La partie aval ayant déjà fait l'objet d'une renaturation.
Le bassin versant de la Brinaz couvre une surface d'environ 14 km2 et le but de cet aménagement est de permettre le passage d'une crue de temps de retour de 300 ans sur le tronçon mentionné ci-dessus. Les travaux consistent en une herse à bois au niveau du centre sportif de Valeyres-sous-Montagny pour éviter les embâcles, un abaissement généralisé du profil en long, un élargissement où cela est possible et un travail sur les points durs que sont les ponts routiers et ferroviaires de la Brinaz et du pont CFF afin d'accélérer le passage de l'eau.

Dans le même temps la passerelle sur la Brinaz ne sera pas remplacée, par contre le pont au bout de la rue des Vergers et le pont de la RC 401 seront eux reconstruits par l'ECF.

Ces travaux impactent les parcelles communales de Fiez-Pittet et celles du bord du lac attenantes au cours d'eau. Une convention d'expropriation et d'indemnisation a été passée avec l'ECF. L'année 2016 a vu les travaux d'expropriation avancer afin de permettre la mise à l'enquête publique des travaux. Toutefois la procédure est partie devant les tribunaux avec quelques propriétaires sur la partie Montagny-près-Yverdon. Il a donc été décidé de scinder le projet en trois parties, afin de permettre d'aller de l'avant sur les tronçons A et B, soit la herse et la partie aval entre la voie ferrée et le lac, dont les travaux pourraient débuter en 2017.

Pour mémoire la crue historique de 1987, avec un débit de l'ordre de 30 à 40 m3/s. était un évènement avec un temps de retour de 100 ans. Ce débit sur une durée d'à peine plus de deux heures a représenté un volume d'environ 400'000 m3 soit 150 piscines olympiques !
L'embâcle au niveau du pont Travys a provoqué pour plusieurs dizaines de millions de francs de dégâts dans la zone commerciale de Chamard.

Bellerive – zone du camping

La Municipalité a mandaté une étude globale du secteur du camping de Bellerive, comprenant la zone du camping proprement dite, la zone de parcage du camping, le domaine public et le restaurant. L'étude doit permettre de dégager des pistes pour que nous puissions aménager cet espace de la meilleure manière possible. Les problématiques suivantes ont été énumérées et doivent trouver une solution : le parcage des campeurs, des clients du restaurant (ouvert à l'année), des promeneurs et des baigneurs; l'installation de conteneurs à déchets; l'accès à la station de pompage; l'accès au lac; l'accès au camping; la protection de la forêt; la gestion des eaux claires et usées; le remaniement parcellaire si nécessaire. Nous attendons le retour de l'étude et des propositions début 2017.

CFF – paroi communale secteur La Poissine

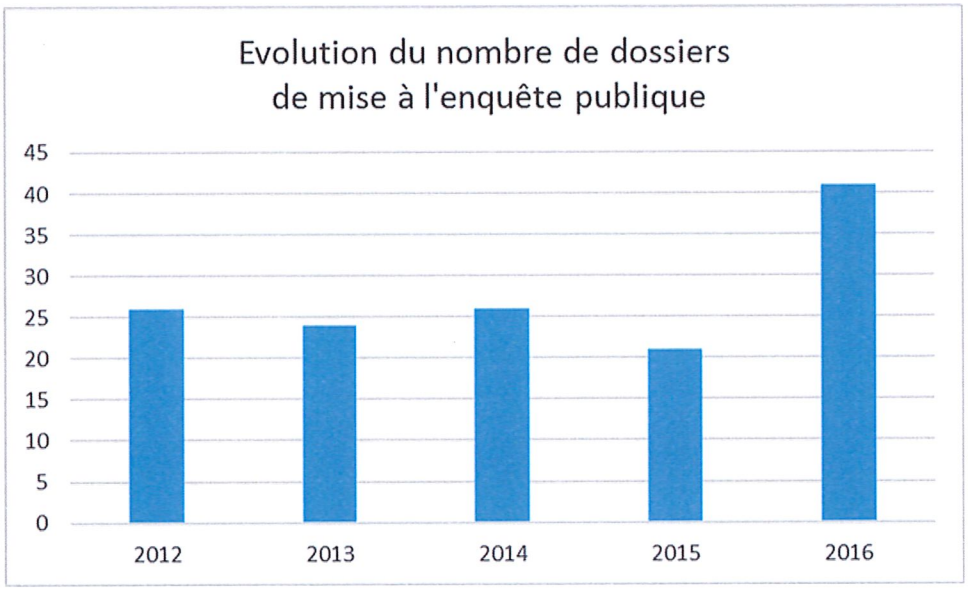
A la suite de la réception de la paroi par l'ensemble des parties, l'avenant à la convention signée avec les CFF pour l'entretien de la paroi par ceux-ci, sur une durée de 40 ans, a été entérinée et la facture relative à cet entretien a été réglée. Au terme de la durée contractuelle, la paroi reviendra aux bons soins des CFF.

Taxe d'équipement communautaire

En novembre 2016 une nouvelle version du préavis a été soumise à l'approbation de la Municipalité. Cette mouture du règlement a été validée, reste à consolider la méthode de calcul et la grille tarifaire. L'année 2017 verra le dépôt devant le Conseil de ce préavis. La volonté est de faire approuver un règlement en la matière avant toute approbation de dossiers d'aménagement du territoire devant être soumis à cette taxe.

Police des constructions

41 dossiers ont été déposés pour mise à l'enquête publique (record presque atteint des 43 dossiers en 1986) et 17 dossiers de dispense d'enquête publique ont été traités.
Un recours a été déposé et une séance de bons offices chez le Préfet a eu lieu suite à des décisions de la Municipalité.



Maître Jacques Haldy, avocat, les bureaux techniques partenaires du RIBT et le forum de l'Aviatco (Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux) ont été consultés pour des conseils juridiques et pour s'accorder dans les procédures et l'application des règlements.

RIBT - Grandson

En 2016, les communes d'Onnens et de Valeyres-sous-Montagny ont adhéré au RIBT, portant ainsi à huit le nombre de communes à bénéficier du support de notre bureau technique. La commune d'Orges a demandé des conseils pontuels et étudie la possibilité d'adhérer courant 2017. Les autres communes membres sont Bonvillars, Concise, Corcelles-près-Concise, Giez, Mutrux et Vugelles-La Mothe.

En 2016, 31 dossiers de mise à l'enquête publique ont été traités par le bureau technique et de nombreux conseils ont été donnés par téléphone ou courriel. La participation aux commissions de salubrité pour l'octroi des permis de construire a également été demandée.

L'élaboration d'un appel d'offre pour la révision du PGA et la participation à l'évaluation des dossiers a été sollicitée par deux communes.

Commission des constructions

La commission a effectué 33 visites de contrôle dans le but de délivrer les permis d'habiter ou d'utiliser.

Commission de salubrité

La commission a effectué une visite de contrôle suite à la demande d'un propriétaire.

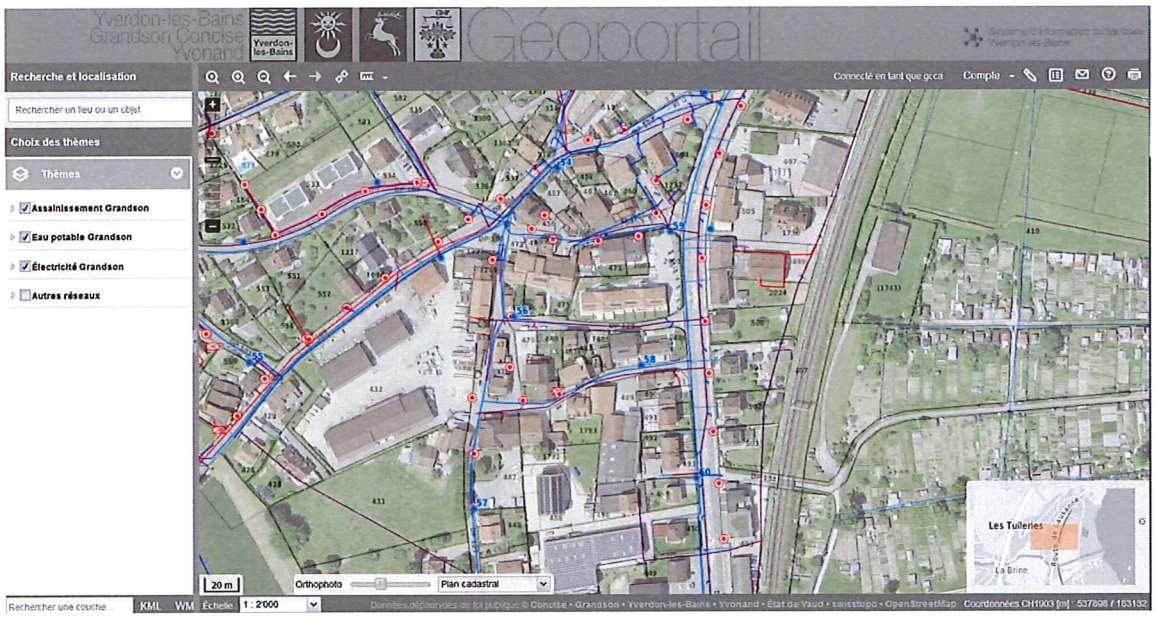
SIT – Géoportail

Le projet du SIT (préavis 554/14) avance à un rythme moins soutenu que prévu, au vu du manque de temps à disposition du technicien communal. Après un appel d'offres sur invitation, un bureau de géomètre a procédé à la numérisation du cadastre des conduites sur la partie du territoire en mensuration numérique. Ces données ont été validées fin 2016 et sont aujourd'hui disponibles sur le géoportail.
Une étude a été menée pour l'utilisation de plusieurs thématiques, voici une liste non exhaustive de celle que nous trouvons sur le geoportail.

- Mises à l'enquête
- Aménagement du territoire.
- Registre cantonal des bâtiments.
- Recensement architectural.
- Parcelles communales.
- Cadastre souterrain (EU/EC, adduction d'eau, éclairage public).
- Stationnement.
- Perturbation de trafic.
- Tourisme et culture.
- Plan historique (1937).

En 2016, Yvonand et Concise ont rejoint le géoportail. Certaines communes de notre secteur du RIBT ont également fait part de leur intérêt.

L'office de l'information du territoire (OIT) a adjugé les travaux de mensuration numérique du solde du territoire grandsonnois au mois de mai 2016. Ces travaux ont débuté et devraient durer cinq ans. Des contacts ont été pris avec le bureau choisi dans le but de trouver des synergies lors de ces relevés.



DOMAINES – *repris du dicastère de Pascale Fischer depuis le 24 juin 2016*

Jardins communaux

La commune met à disposition 113 parcelles, sises aux Tuileries (101) au bord du lac, en-dessous des Cloîtres (5) dominant la rue Basse, derrières les Remparts (4), Sous-Repuis (3).
En 2016, 23 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente, dont 15 personnes habitant la commune de Grandson.

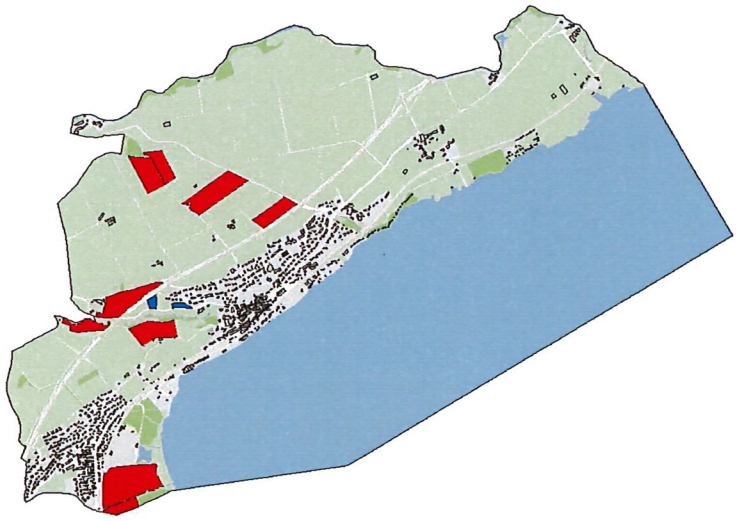
D'autres parcelles sont également louées par la commune, aux Tuileries et sur Grandson, hors les jardins familiaux comme à Bellerive où est installé le club de plongée les Kabourias et deux autres locataires.

Parcelles agricoles (en rouge)

La commune loue 12 parcelles réparties sur notre territoire, représentant environ 41,5 hectares, à 7 exploitants ayant leur domicile légal sur Grandson.

Parcelles viticoles (en bleu)

La commune loue 2 parcelles à Es Mâles Vignes à 2 exploitants pour une surface d'environ 97 ares. Une de ces parcelles est en copropriété avec la Compagnie des Mousquetaires de Grandson.



En 2014, la commission d'experts en matière de cadastre viticole avait émis un avis favorable quant au retour à la vigne de la parcelle RF 368 (propriétaire privé) au lieu-dit les Combes, sur le coteau à l'entrée des Tuileries.
Pour mémoire, la commune de Grandson, au début du siècle passé, était l'une, si ce n'est la plus grande commune viticole en termes de surface exploitée du Canton de Vaud. Imaginez les pentes du coteau au-dessus du bourg de Grandson, depuis les Colombaires en passant par les Remparts et le Crêt aux Moines, couvertes de vignes, et continuant d'étirer son manteau sur la césure entre Grandson et les Tuileries puis tout le coteau des Tuileries jusqu'à la frontière avec la commune de Valeyres-sous-Montagny.

Santé, conservation !!!



DELEGATION

Syndicat AF de la Poissine - membre du comité de direction

Syndicat d'entretien et d'exploitation des installations d'arrosage de Grandson – représentant de la commune de Grandson propriétaire foncier à l'AG

Entreprise de correction fluviale (ECF) La Brinaz – membre du comité de direction

Agglomération yverdonnoise AggloY – membre de la COMIN – suppléant au COPIL

Commission des constructions – Président

Commission de salubrité – Président

Travys SA - représentant de la commune de Grandson à l'AG

Groupement forestier 7 - représentant de la commune de Grandson propriétaire foncier à l'AG

SDIS Régional du Nord Vaudois – suppléant au Conseil intercommunal

Travaux, culture et tourisme

M. Dominique Willer **Suppléante : Mme Christine Leu Métille**

Travaux

- ✔ Service des travaux
- ✔ Parcs et promenades, espaces verts
- ✔ Réseau routier
- ✔ Véhicules et machines
- ✔ Déchets urbains
- ✔ Déchetterie intercommunale
- ✔ Projets AggloY

Affaires culturelles et loisirs

- ✔ Visites guidées
- ✔ Festival « de rire et de rêves »
- ✔ Fête de la musique
- ✔ Sociétés locales

Tourisme et Sports

- ✔ Manifestations sportives
- ✔ Maison des Terroirs
- ✔ Taxes de séjour
- ✔ Signalisation touristique

TRAVAUX - VOIRIE

Personnel

Au 31 décembre 2016, l'effectif du service des travaux se compose de treize employés dont un apprenti.

- 8 à 100%
- 2 à 80%
- 1 à 70%
- 1 à 50%
- 1 apprenti agent d'exploitation

Quatre personnes ont été placées pour un emploi temporaire par le Centre de gestion des programmes d'insertion (CGPI).

Départs et engagements

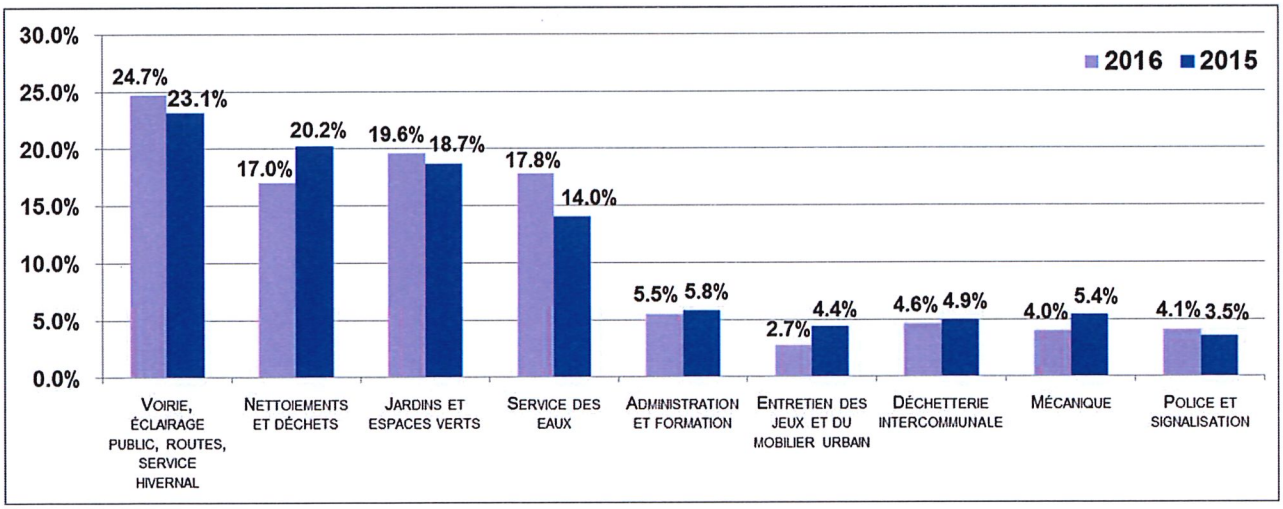
Aucun départ n'a été enregistré en 2016. Le responsable du service a annoncé son départ à la retraite pour le 31 décembre 2017 et un employé pour le 28 février 2017.
Une personne a été engagée au 1er janvier 2016, son temps de travail est réparti entre le service des travaux (70%) et celui des bâtiments (30%).

Formation

Deux personnes ont suivi une formation de premiers secours organisée par l'Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG), deux autres un séminaire sur l'élimination des plastiques proposé par STRID.

Répartition des heures de travail

Le service des travaux a effectué 25'552.75 heures de travail (21'286 h. en 2015), dont 2'400 heures réalisées par les personnes placées par le CGPI, qui se répartissent de la façon suivante :



Parcs, promenades, espaces verts, plages

Le projet de jardin ludique au chemin de Bellerive est abandonné pour l'instant. Une place de rebroussement des véhicules et une zone de stationnement est actuellement à l'étude dans ce secteur.

Suite à de nombreuses déprédations, les jardiniers ont aménagé, en face du débarcadère, une plate-bande surélevée. Si cette solution s'avérait concluante, elle sera étendue à d'autres emplacements.



Le secteur des jardins s'est occupé de la décoration florale du bâtiment de la Grandsonnaz-Dessous et de ses alentours.

Cimetière

Le service des travaux a assuré :

- 4 dépôts de cendres au jardin du souvenir,
- 4 dépôts de cendres au columbarium,
- 2 dépôts de cendres sur tombe,
- 5 services funèbres à l'église.

En 2016, des plaquettes indiquant les noms des défunts ont été apposées sur le monument du Jardin du souvenir.

Routes et chemins

Le fauchage des bords de routes a été confié, comme chaque année, à une entreprise privée. Un employé communal assure le suivi de l'entretien de ceux-ci.

De nombreux regards d'eaux usées et d'eaux de surface ont été remplacés par le maçon.

Des travaux de réparation de fissures, de reflachage, de goudronnage et de gravillonnage ont été entrepris sur les voiries communales, selon un plan défini lors de l'élaboration du budget.

Pour les plus importants, le chemin AF du Mont Sery direction Giez a été gravillonné et celui des Grandes Vignes (DP 13) a été élargi et équipé de l'éclairage public.
Dans le cadre des travaux de la rue Haute, le responsable du service des travaux et son remplaçant ont assuré le suivi sur le terrain et participé aux séances de chantier.

Le nettoyage des avaloirs a été réalisé par le service des travaux sur le chemin AF reliant la RC Grandson-Fiez à Giez, les autres étant entretenus par les agriculteurs. Un contrôle a lieu de temps à autre et un courrier est envoyé aux agriculteurs qui ne respecteraient pas le règlement.

Afin d'éviter l'usage de produits toxiques pour l'environnement, un essai de désherbage écologique des bords de routes a été testé avec succès. Il s'agit d'asperger d'eau chaude les mauvaises herbes et de les recouvrir d'une mousse également écologique. Un passage 4 à 5 fois par an est nécessaire pour garantir une efficacité optimale. Ce procédé sera reconduit en 2017.

Comme chaque année durant la période estivale, un soin particulier est apporté à l'entretien des ruelles et des escaliers du périmètre de la vieille ville.

Le service des travaux a été engagé lors des grosses manifestations telles que les Brandons et le Marché de Noël. Cet engagement représente un centaine d'heures de travail.

Location de la balayeuse

La balayeuse a été louée à plusieurs communes, à savoir :

➢	Onnens	2 fois ½ jour
➢	Orges	½ jour
➢	Bonvillars	½ jour
➢	Tévenon	2 jours
➢	Giez	½ jour
➢	Novalles	½ jour
➢	Pomy	1 jour
➢	Vuiteboeuf	½ jour

Distribution des sapins

La 14ème édition de la distribution des sapins s'est déroulée dans les dépôts du service des travaux. A cette occasion, un aménagement type « chalet » a été construit et une crèche vivante a été installée. La traditionnelle raclette a été servie par les employés du service des travaux.

Travaux divers

Le renouvellement des poubelles publiques en inox est réalisé au fur et à mesure des besoins.

Une délégation de Mongolie est venue visiter les WC écologiques équipant les plages de la Merveilleuse, de la Boralette et des Grenouilles.

Matériel et machines

Le mécanicien est responsable de l'entretien et du renouvellement des petites machines et de l'outillage selon le budget qui est alloué.

En remplacement d'un broyeur arrivé en fin de vie, un porte-outils équipé d'un broyeur et d'une lame à neige est venu compléter le parc de machines pour l'entretien des routes.

Suite à l'acceptation du préavis no 575/15, nous avons commandé un élévateur télescopique « Merlo P.25.6 » en remplacement du Manitou de la déchetterie intercommunale et de l'élévateur Steinbock. Ce nouveau véhicule polyvalent servira non seulement pour la déchetterie mais également pour l'ensemble du service des travaux. La livraison est prévue au printemps 2017.



Mécanique et divers

Le coût d'entretien (pièces et main d'œuvre) des véhicules fait l'objet d'un récapitulatif annuel (voir annexe). Ceci permet de suivre précisément l'évolution de ces coûts et de tenir ainsi à jour le plan de renouvellement de chaque véhicule (voir annexe).

Le service des travaux utilise de l'essence écologique pour tous les moteurs 2 temps.

Maçonnerie et divers

Une place pour les containers a été aménagée aux abords du collège du Borné-Nau. Elle regroupe les containers communaux et ceux destinés à la collecte des déchets des écoles.

Le maçon a commencé le bétonnage des capes de vanne du service des eaux qui se trouvent dans les terrains meubles, ceci afin de les retrouver plus facilement lors d'intervention.

Plusieurs regards d'eaux usées et d'eaux claires ont été remplacés.

La signalisation se trouvant sur les chemins AF fait l'objet de nombreux actes de vandalisme (mâts pliés, socles arrachés, etc.). La remise en état est assurée par le service des travaux.

L'ancienne cheminée du refuge a été supprimée, les travaux de maçonnerie ont été réalisés par le maçon du service.

Ordures ménagères et déchets, déchetterie intercommunale

Le ramassage des déchets verts rencontre toujours autant de succès.

Un autocollant est apposé sur les récipients inadaptés, dont le contenu est non conforme, le volume trop important ou si le container est insalubre/défectueux.

Les déchets encombrants sont ramassés chez l'habitant, sur simple appel téléphonique.

Le service des travaux a mis en place une déchetterie ambulante qui fonctionne tous les derniers mardis du mois. Cette proposition est faite aux personnes âgées à mobilité réduite. Huit personnes en moyenne utilisent ce service sur treize inscrites.

Suite à la fermeture partielle de la mini-déchetterie de la place du Château, un service ambulant est proposé une fois par semaine pendant une heure (tous les mercredis de 10h00 à 11h00), pour le ramassage de certains types de déchets.

Les dénonciations pour le dépôt de sacs à ordures non taxés est en augmentation :

- 2011 35
- 2012 45
- 2013 6
- 2014 22
- 2015 25
- 2016 31

Dans le but de sécuriser la déchetterie, nous avions entrepris, en 2015, de remplacer le treillis côté terrain de football par un grillage rigide surmonté par un retour en barbelé. Nous avons terminé ce projet par la pose, côté forêt, d'un grillage de même type.

Le portail du côté de la station d'épuration a été remplacé par un modèle plus large et automatisé afin d'offrir un espace suffisant aux camions chargés de transporter les containers.

La déchetterie est de plus en plus fréquentée. Les horaires d'ouverture ont été adaptés et actuellement elle est accessible 12h50/semaine en hiver et 19h00/semaine en été. Une réflexion est en cours pour augmenter encore les plages d'ouverture.

Les modalités de dépôt des déchets toxiques ont été changées. L'accès au local des produits dangereux n'est plus possible pour les utilisateurs. Ils doivent les déposer dans des bacs séparés sur une table de réception prévue à cet effet. Le tri final se fait par le responsable de la déchetterie.

Suite à la démission de la Fondation Bartimée pour la gestion de notre ressourcerie, nous collaborons dorénavant avec la société « STYYLE » qui assure la même prestation, à savoir la collecte de meubles destinés à être customisés et revendus.

En annexe se trouve le rapport détaillé des quantités ramassées en 2016, par type de déchet, en ville ou à la déchetterie intercommunale.

Administration, bureau, formation

Le service des travaux peut être atteint par mail ou pour les cas urgents par téléphone 24h sur 24h et 365 jours par année.

Le contrôle de l'utilisation du domaine public (DP) est assuré par le service des travaux suite au départ de l'assistante de sécurité publique au mois d'août. Les permis de fouille sur le DP sont gérés par le chef du service des travaux ou son remplaçant.

L'ouverture des chantiers se fait en collaboration avec le technicien communal et les responsables des services.

Divers cours ou séminaires de formation continue sont suivis par le personnel du service des travaux.

Vandalisme

Divers actes de vandalisme ou de fuite après accident ont été recensés :

Fuite après accident

- luminaire aux Tuileries sur la RC (Fr. 1'200.-)
- luminaire aux Tuileries vers l'école (l'auteur a été retrouvé)
- signalisation place du Château (Fr. 200.-).

Vandalisme

- massif des quais vandalisé à plusieurs reprises (remise en état 10 heures)
- massif de fraisiers à la place de jeux de l'Oasis, toutes les plantes volées (50 pièces)
- massif des Tuileries saccagé (remise en état 3 heures)
- plage à « Jufer », tags sur le mobilier urbain et dommages sur la pelouse
- refuge, tags sur le mur des WC publics et sur le mobilier urbain (essai de nettoyage avec l'entreprise Cand-Landi Fr. 2000.-)
- remplacement d'un panneau sur un des chemins AF, signalisation sciée et emportée (Fr. 800.-)
- remplacement d'une poubelle vers le BMX (Fr.1000.-)
- A la déchetterie, les portes des WC, du garage et du bureau ont été forcées ou arrachées (Fr. 3'800.- + 2 heures de travail).

TOURISME ET CULTURE

Signalétique

L'étude globale sur la signalétique communale a débuté avec l'entreprise Experientiel, qui a notamment fait ses preuves dans la région de Vevey. Le constat était sévère mais juste, à savoir que la signalétique actuelle, issue de « couches » successivement rajoutées et jamais épurées, est devenue une sorte de « pollution visuelle ». Il convient donc de mettre sur pied un nouveau concept avec un nouveau graphisme, de supprimer les panneaux inutiles ou désuets et de les remplacer en des endroits stratégiques. Le projet se poursuit avec une concrétisation prévue en 2017.

Les plus beaux villages de Suisse

La commune a été approchée par « Les plus beaux villages de Suisse », association nouvellement créée au Tessin. Le village de Grandson, sélectionné sur la base de critères culturels et esthétiques notamment, a été parmi les premiers à adhérer à cette association avec Saint-Ursanne (JU), Poschiavo et Morcote (TI).

I Borghi più belli della Svizzera
Les plus beaux Villages de Suisse
Die schönsten Schweizer Dörfer

Visites du bourg

Trois visites guidées ont été organisées en 2016 (en avril, en mai et en septembre), pour un total de 55 participants. Offertes par la commune, elles sont toujours très appréciées.

Fête de la musique

La fête de la musique, organisée en collaboration avec la société Pro Grandson, s'est déroulée le 18 juin 2016. Neuf groupes ont animé notre bourg, dans des styles très variés : jazz, folk irlandais, musiques actuelles, musique classique, chansons à texte, chant choral et zumba !

Le « plan pluie » a dû être adopté pour la première fois ; les concerts se sont donc déroulés dans le Caveau des Vignerons et dans l'église plutôt que dans la cour des Cloîtres. Les élèves de la Musiscool de Grandson ont attiré la foule et la qualité de leurs professeurs a impressionné le public venu nombreux malgré la météo (environ 300 personnes sur la journée).

Bateau « Le Neuchâtel »

En collaboration avec Yverdon-les-Bains et Concise, la commune a de nouveau offert à la population et aux touristes la possibilité d'acheter des billets pour des croisières à prix réduit. Sur 105 billets achetés, 49 ont été vendus, chiffre en baisse par rapport à l'année précédente. Le bilan est assez décevant ; l'information avait pourtant bien été relayée, notamment par un Bulletin « tous-ménages ».

Journées du Patrimoine

La commune participe de manière irrégulière à cet événement national, en fonction du thème et des disponibilités de la déléguée culturelle. Cette année, le thème des jardins semblait très porteur, aussi quatre visites ont été programmées sur le week-end, qui ont toutes affiché complet : plus de 100 personnes ont participé, venant notamment de Genève et de Winterthur (à noter que le nombre de visiteurs était limité à 25-27 par groupe). Plusieurs habitants ont très aimablement ouvert leurs jardins privés. La commune leur en est très reconnaissante.

Semaine de la mobilité

Elle s'est déroulée du 16 au 22 septembre ; sept balades gratuites, accompagnées d'un municipal, ont été offertes à la population : calèche, bateau solaire, vélo et balade en forêt. Malheureusement, deux excursions en bateau ont dû être annulées en raison de la météo, et le tour à vélo par manque de participants. Au total, ce sont 40 à 45 personnes seulement qui ont bénéficié de ces excursions offertes, bilan assez décevant.

Travaux de la rue Haute

Dans le cadre de la fin des travaux de la rue Haute, les archéologues ont fourni un relevé des deux anciennes portes de la ville, situées sur le tracé de la rue Jean-Lecomte. Il est prévu de les matérialiser dans le revêtement final par une couleur et un matériau particulier.

Réseau culturel régional

La collaboration avec le Réseau culturel régional, piloté par le Service culturel d'Yverdon-les-Bains, se poursuit. Pour rappel, ce réseau encore informel réunit les communes de Grandson, Yverdon-les-Bains, Yvonand, Chavornay, Orbe, Vallorbe, Sainte-Croix, Romainmôtier.

Le 2e Prix culturel régional a été décerné au festival des Scènes du Chapiteau (Romainmôtier) ; la cérémonie s'est déroulée au Cinéma Royal de Sainte-Croix (lauréat de l'année précédente), le 10 novembre 2016. Pour la deuxième année consécutive, Grandson était représenté au Jury de sélection par Monsieur Pierre Brocard.

Service des Affaires culturelles du canton de Vaud (SERAC)

A l'invitation de la nouvelle cheffe du SERAC, Nicole Minder, la déléguée culturelle de la commune a participé à une rencontre avec les responsables culturels du canton. De nombreux thèmes ont été abordés, notamment la nouvelle loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et les critères de soutien aux projets d'intérêt régionaux ou suprarégionaux.

REPRESENTATIONS MUNICIPALES

STRID (Société pour le Tri, le Recyclage et l'Incinération des Déchets) SA

En tant que membre du Conseil d'administration, Monsieur Willer a eu l'occasion de participer à 4 séances de Comité, 1 Assemblée générale et 2 séances de commission du personnel.

FAdEGE (Fondation d'accueil des Enfants de Grandson et Environs)
RAdEGE (Réseau d'accueil des Enfants de Grandson et Environs)

A la suite du départ de la conseillère municipale en charge de la Présidence de la FAdEGE/RAdEGE, Monsieur Willer a repris le poste de Président du Conseil de Fondation (FAdEGE) à partir du 1er juillet 2016 et a eu l'occasion de siéger à 5 séances.

Lors de l'assemblée générale du RAdEGE en novembre 2016, il a également été élu à la présidence du Réseau.

SUIVI DES REMARQUES ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION 2015

Observation 3.1 : *Afin d'éviter tout abus par des personnes n'ayant pas ou plus droit d'entreposer leurs déchets dans la déchetterie intercommunale de Grandson, il est nécessaire qu'une personne fasse occasionnellement des pointages à l'entrée ou envisager une autre solution.*

Afin d'éviter tout abus par des personnes n'ayant pas ou plus droit d'entreposer leurs déchets dans la déchetterie intercommunale de Grandson, un pointage a été réalisé par le service des travaux. Suite à la création du poste d'assistant de sécurité publique, ces tâches lui incomberont à l'avenir.

Observation 3.2 : *La commission souligne à nouveau l'importance des aides versées à certaines associations et sociétés. Elle estime toujours qu'une réflexion devrait être amorcée rapidement dans un souci d'équité de traitement et en cohérence avec les activités de chacune d'entre elles. Elle souhaite que cette réflexion soit apportée en réponse pour 2016.*

Une analyse a été entreprise dans le courant de l'année 2016 par la bourse communale et une première phase a été mise en place, par le biais du budget 2017, afin de détailler les différentes aides et subventions accordées dans les chapitres 150 Culture, 160 Tourisme et 170 Sport :

150.365	Aides et subventions dans le domaine de la culture Notamment prix culturel, bibliothèque, musée yverdon, croche cœur, concerts	Fr.	20'000.-
160.365.5	Aides et subventions dans le domaine du tourisme Notamment fête médiévale	Fr.	10'000.-
170.365	Aides et subventions dans le domaine du sport Notamment BMX, football club, société de gym, tennis club, volley	Fr.	20'000.-

Pour mémoire, ces montants étaient précédemment regroupés dans le chapitre 150 culture.

Afin de poursuivre cette réflexion, il y a lieu de tenir compte des autres prestations offertes qui ne sont pas des montants versés en argent, comme la mise à disposition de personnel communal, de locaux, l'établissement de photocopies, etc.

Cela nous permettra d'obtenir une vision globale des aides apportées aux associations et sociétés locales.

Ce travail nécessite plus de temps que prévu car il est nécessaire d'établir une liste exhaustive des différentes prestations. Cette analyse est donc en cours d'élaboration et sera finalisée durant l'année 2017.

Remarque 3.1 : *La commission relève que plusieurs panneaux ne sont pas à jour, voire complètement dépassés, par exemple celui posé sur la façade de l'Hôtel de Ville. Dans le cadre de la révision signalétique, il serait judicieux de tenir un inventaire afin de faciliter leur entretien.*

Le projet de révision de la signalétique arrive dans sa phase finale. Il règlera notamment l'entretien de l'ensemble des panneaux. Celui de l'Hôtel de Ville appartenant à Pro Grandson a été enlevé.

Ecoles et sécurité

M. Francesco Di Franco **Suppléante : Mme Nathalie Gigandet**

Mme Erika Prina Howald jusqu'au 30 juin 2016

Ecoles

- ✔ Ecoles publiques
- ✔ Transports scolaires
- ✔ ASIGE

Sécurité publique

- ✔ Police
- ✔ Police du commerce
- ✔ Défense incendie et secours
- ✔ Protection civile et militaire
- ✔ Parkings publics
- ✔ Signalisation routière
- ✔ Patrouilleurs scolaires
- ✔ Inhumations

Temples et cultes

- ✔ Paroisse catholique
- ✔ Paroisse protestante

ECOLES

La commune de Grandson a délégué ses compétences en matière de gestion à l'Association Scolaire Intercommunale Grandson et Environs (ASIGE) qui comprenait 18 communes à fin juin 2016 et 1420 élèves.

Deux séances du Conseil intercommunal ont eu lieu en 2016. Le Comité de Direction (CODIR) a établi un nouveau principe de fonctionnement. Comme un exécutif communal, chacun a un dicastère :

- Stéphane Silvani : finances et administration
- Yves Guilloud : transports
- Martine Dell'Orefice : devoirs surveillés, liens avec le RAdEGE, conseil d'établissement, accueil de midi
- Erica Sjoqvist-Muller : activités parascolaires, camps, courses, sports facultatifs, site internet
- Francesco Di Franco : immobilier, mobilier, informatique

Depuis l'inauguration du collège de Borné-Nau A, les séances du CODIR ont lieu dans la salle de conférence de ce nouveau bâtiment.

Transports

Le contrat avec CarPostal a été résilié au 31 juillet 2016 pour le 1er août 2018, afin de respecter la loi sur les marchés publics.

Finances

Les comptes 2015-2016 (période scolaire) présentent un solde positif de Fr. 151'000.-. Il a été décidé de placer Fr. 80'000.- au fonds de réserve « Equipements » et le solde rétrocédé aux communes. La participation des communes s'élèvera à Fr. 4'090'436.36.

La préparation du budget 2016-2017 est intervenue durant le mois d'avril 2016. Là aussi de nombreuses heures ont été consacrées par le comité et la direction des écoles afin que le Conseil intercommunal puisse en prendre connaissance et l'adopter en juin 2016.

Effectifs

Elèves scolarisés dans l'Arrondissement au début de l'année scolaire 2016-17 :

Classe	Cycle	Elèves
13	cycle enfantines	247
15	degrés 3-4	297
6	5e	113
6	6e	124
6	7e	110
7	8e	131
6	9e	122
6	10e	105
6	11e	132
1	développement/ressource 3e - 6e	7
1	développement/ressource 7e – 8e	8
2	développement/ressource 9e - 11e	22
75		1418

Nombre d'élèves provenant de la Commune de Grandson :

GRANDSON	
Degré primaire 1-8	301
Degré secondaire 9-11	92
Elèves de la commune	393

Travaux en cours : collège du Jura

Les travaux de l'ancien collège du Jura ont débuté en août 2016 et devraient se terminer en août 2017, afin d'accueillir les élèves du primaire à la prochaine rentrée.

Divers

Des séances mensuelles avec la direction et le dicastère des bâtiments sont organisées afin d'avoir un bon suivi des nécessités des écoles.

(Le rapport de gestion de l'ASIGE sera joint au rapport final, il ne nous est pas encore parvenu).

Par ailleurs, le conseiller municipal en charge de ce dicastère participe au comité de pilotage du projet de Centre sportif de Borné-Nau.

PROTECTION CIVILE ET DIVERS

ACRG

La commune de Grandson a délégué ses compétences à l'Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG) pour tout ce qui concerne la PCi, la santé et la sécurité au travail, le contrôle des chantiers.

(Le rapport de gestion de l'ACRG sera joint au rapport final, il ne nous est pas encore parvenu).

Protection civile

Des cours divers ont eu lieu, cours de cadres, conduite, assistance sanitaire, appui sécurité, logistique, contrôle des abris et entretien.

Le Major Claude Rutishauser, Commandant de la protection civile régionale, est basé à Orbe depuis la réorganisation de la PCi.

Ce projet de réorganisation cantonale a débuté en 2007 sous la dénomination « Projet AGIE ». La région a opéré un nouveau découpage du district Jura-Nord vaudois et une fusion de ses ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile). A la fin de l'année 2016, le projet de statuts a été remis aux municipalités afin qu'elles les soumettent aux bureaux de leurs conseils communaux et ils devront être adoptés en juin 2017 par le législatif de l'Association intercommunale nouvellement créée.

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Pour le site DPS de Grandson, le local du SDIS régional du Nord vaudois (SDIS NV) est situé sous la salle de gymnastique de Borné-Nau. Le SDIS intervient sur appel de la centrale 118 dans différentes communes de notre région en renfort des pompiers locaux. Le Capitaine David Perez-Rejon en est le Chef de site.
A la fin de l'année 2016, l'association intercommunale SDIS régional du Nord vaudois regroupait 39 communes de la région pour sa défense incendie et secours. Pour rappel, par décision du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016, les communes de Champagne et Grandevent ont rejoint l'association. Par dépôt d'un recours en date du 8 septembre 2016 et l'effet suspensif automatique accordé en droit administratif, ils ne sont donc plus membres du SDIS.

Le Conseil Intercommunal a siégé à deux reprises.

Les représentants de la commune de Grandson sont :

- Monsieur Francesco Di Franco, conseiller municipal, au Comité Directeur (CODIR)
- Monsieur François Payot, syndic, au Conseil Intercommunal
- Monsieur Antonio Vialatte, conseiller municipal (suppléant)

Organisation

L'effectif du DPS Grandson était de 26 personnes au 1er janvier 2016, en dessous donc de l'effectif recommandé pour un DPS de type "C" comme le nôtre. Le nombre requis est normalement de 30.

Le DPS est réparti de la manière suivante :

- **4 officiers**
  - Cap instructeur David Perez-Rejon (Chef de site et membre de l'EM du SDIS régional du Nord vaudois)
  - Plt Jean-Blaise Sandoz (Responsable matériel et suppléant du chef de site)
  - Lt Serge Pidoux (Officier chef d'intervention)
  - Lt Stéphane Pointet (Officier chef d'intervention) en double incorporation avec Concise.

- **7 sous-officiers**
  - Four Francesco Di Franco (Quartier-maître)
  - Sgt chef Eric Beauverd (remplaçant chef de section)
  - Sgt chef Florian Lüthi (remplaçant chef de section))
  - Sgt chef Marco Zari (remplaçant chef de section)
  - Sgt Michael Jaccard
  - Cpl Nadia Jaccard
  - Cpl Christophe Corboz

- **15 sapeurs**

De manière à garantir un service à la population efficace et à répondre aux exigences du standard de sécurité de la LSDIS et des directives de l'ECA relatives à un DPS de type « C », le DPS de Grandson assure un officier de permanence, capable de réagir et d'intervenir dans les minutes suivant une alarme, 24h/24h, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Le week-end et les jours fériés officiels, trois intervenants supplémentaires sont garantis dans le même délai de réaction.

Statistiques

En 2016, le DPS Grandson a été alarmé 42 fois dont 28 sur le territoire communal grandsonnois.

La répartition des alarmes s'est faite de la manière suivante :

- 3 sauvetages de personnes ou animaux
- 7 feux de bâtiments dont 4 feux de ferme
- 2 feux de véhicules dont 1 de wagon citerne ferroviaire
- 3 feux divers extérieurs
- 16 alarmes automatiques intempestives
- 8 inondations par rupture ou défaut technique
- 3 techniques, odeurs suspectes ou de gaz

Éléments particuliers

Durant l'année 2016, le DPS Grandson a aussi participé activement à la sécurisation de diverses manifestations comme les Brandons, la fête nationale du 1er août ou encore la fête médiévale du château de Grandson.

Une douzaine de bénévoles ont été actifs lors du Téléthon qui s'est déroulé le 3 décembre sur la place du château de Grandson. La vente des traditionnelles peluches, de boissons et diverses pâtisseries ainsi que les dons directs ont permis de verser CHF 5'722.- à l'association.

Dossiers en cours

Le projet concernant l'extension de la caserne de Borné-Nau ou la construction d'une nouvelle caserne est plus que jamais d'actualité. La variante du projet d'extension de la caserne situé en face du local actuel, en synergie avec la deuxième phase de travaux du complexe scolaire et la centrale de chauffage à distance est privilégiée.

POLICE

L'organisation du poste de gendarmerie n'a pas changé au cours de l'année 2016. Une rencontre entre le chef du poste ou son suppléant et le conseiller municipal a lieu mensuellement. En cas de grosses manifestations ou d'évènements divers et de demandes particulières de la part des autorités, les rencontres ont lieu à des intervalles plus rapprochés.
Les ouvertures du poste ont lieu deux fois par semaine, soit le mardi et le jeudi de 08h30 à 11h30.

Le nombre d'évènements est en légère augmentation : 802 par rapport aux 780 de 2015.

Des contacts réguliers ont eu lieu avec les différents partenaires de la sécurité, les écoles, le SDIS, le responsable régional de la sécurité, les institutions communales, la population et les sociétés locales.

Police administrative

Afin de pouvoir répondre au développement des tâches liées à la police administrative ainsi qu'au contrôle du stationnement, Mme Maryline Roduit a été engagée à 100% le 1er avril en qualité d'assistante de sécurité publique. En parallèle, le contrat de mandat de garde-parc de M. Badibanga Kalambay a pris fin suite à cet engagement. Au terme de sa période d'essai, Mme Roduit n'a malheureusement pas souhaité confirmer son engagement et a remis sa démission pour le 19 août. Afin d'assurer la transition, la Commune a fait appel à du personnel temporaire pour le contrôle du stationnement, ceci jusqu'au 23 décembre. En date du 1er décembre, un nouvel assistant de sécurité publique a débuté son activité à 100% pour une durée indéterminée. Plusieurs candidats ont été entendus pour reprendre cette fonction. Le choix s'est porté sur M. Didier Mast, précédemment en fonction à Avenches.

Durant l'année 2016, la police administrative a traité :

- 453 contraventions (AO)
- 54 ordonnances pénales (25 dépôts de déchets, 20 troubles à l'ordre et à la tranquillité publics, 8 mises à ban et 1 occupation du domaine public)
- 7 naturalisations ordinaires
- 13 véhicules récupérés (auto, cyclomoteur et vélo)
- 39 demandes de manifestations via le portail cantonal (POCAMA)
- 32 permis temporaires pour débit d'alcool à consommer sur place
- 332 commandements de payer dont 215 notifiés

Pour la rentrée scolaire 2016, une brigade d'une dizaine de patrouilleurs scolaires a été formée et instruite puis mise en place afin d'assurer la sécurité des élèves des collèges des Tuileries, du Jura et de Borné-Nau.

Signalisation

Lors des manifestations, le service des travaux est chargé du transport et de la mise en place de la signalisation, sous les consignes données par l'assistant de sécurité publique.

Le radar « sympathique » a été installé 14 fois à divers endroits de la commune. Il a également été loué à deux reprises par les communes de Montagny-près-Yverdon et Grandevent.

DOSSIERS DIVERS

Des bornes ont été installées pour limiter le parcage devant la boulangerie Ackermann et le magasin de cycles Roth à la route de Lausanne aux Tuileries. La rue du Collège, après divers épisodes de fermeture et réouverture, a été autorisée aux services publics et aux riverains uniquement, avec une piste pour les bus et la pose de bacs pour sécuriser les écoliers. La signalisation a été modifiée en conséquence.

Douze places de parc ont été créées à la rue Jean-Lecomte, la signalisation de parcage *limitation 3 heures avec disque de stationnement* a été posée.

Un miroir supplémentaire a été installé à la sortie du parking Jean-Lecomte, sur le chemin du Grandsonnet, afin d'augmenter la visibilité des automobilistes.

En 2016, quatre vélos ont été ramassés sur le domaine public, toutes ces récupérations ont été signalées à la gendarmerie pour contrôle d'une éventuelle annonce de vol par les propriétaires.

Pour résoudre la problématique de parcage sur le territoire communal, une étude globale du stationnement a été réalisée. Le plan de stationnement sera inséré dans le SIT communal. Ce concept est accompagné par le « Règlement de stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique », qui a été approuvé par le Département de l'intérieur (publication FAO du 24 juin 2016).

Le nouveau règlement de police fait actuellement l'objet d'un préavis municipal et la commission devrait rapporter dans le courant du 1er semestre 2017.

L'avant-projet de cinq secteurs de stationnement le long de la zone du lac a été établi en collaboration avec le service des routes et le service des forêts. Les buts sont les suivants : libérer la forêt du parcage sauvage qui empêche l'intervention des secours en cas d'urgence, légaliser les panneaux de défense de transit pour rendre plus agréables et attractifs aux promeneurs et vélos certains tronçons du bord du lac, inciter les gens à venir pique-niquer sur les plages et enfin avoir suffisamment de zones de stationnement lors des grandes manifestations.

Affaires sociales, alpages, forêt et port

Mme Nathalie Gigandet **Suppléant : M. Francesco Di Franco**

Mme Pascale Fischer jusqu'au 30 juin 2016

Affaires sociales

- ✔ Agence d'assurances sociales
- ✔ Service sociaux
- ✔ Accueil de jour
- ✔ Prévoyance sociale
- ✔ Santé publique

Alpages et forêts

- ✔ Groupement forestier
- ✔ Fermage des alpages communaux
- ✔ Gestion alpages Grandsonnaz

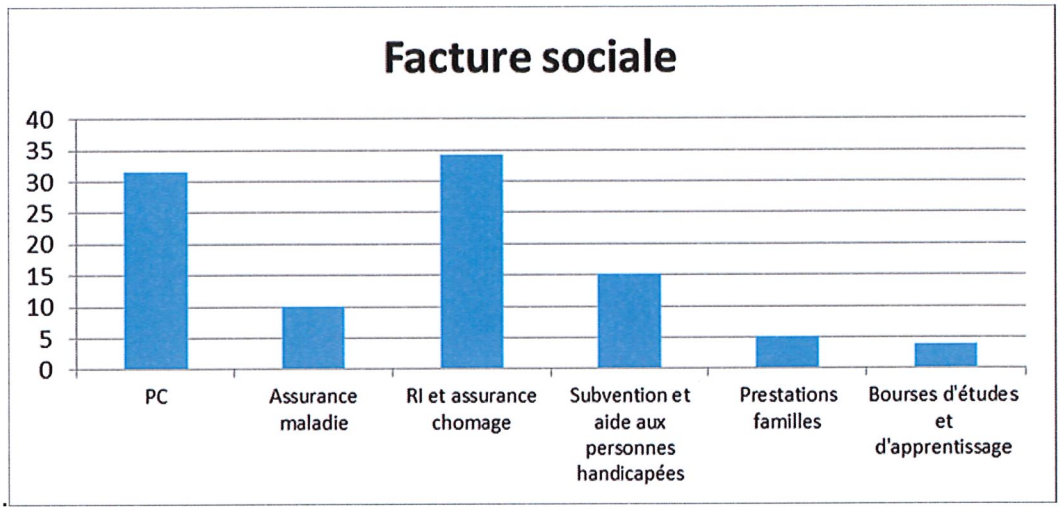
Port et plages

- ✔ Port du Pécos
- ✔ Locations des places du port
- ✔ Petites plages
- ✔ Cours d'eau et rives

AFFAIRES SOCIALES

Facture sociale

Le montant prévisionnel de la facture sociale s'élève à 1'959'678 millions répartis selon le graphique ci-dessous en % :



3'056 dossiers ont été traités par le Centre Social Régional Jura Nord-vaudois en 2016, dont 116 pour la commune de Grandson, ce qui représente 3,7% de l'ensemble des dossiers.

Au 31 décembre, le nombre de dossiers actifs pour Grandson est de 71. Le nombre de dossiers d'entrée dans le dispositif RI a été de 31 et 32 en sont sortis.

Village solidaire

Durant le premier semestre, la conseillère municipale concernée s'est impliquée de façon très importante en vue de l'autonomisation du groupe. L'investissement dans les groupes Stratégies, Ressources et Habitants a été intensifié.

Le 28 juin, les habitants de Grandson de 55 ans et plus se constituaient en association « Bocansemble » (92 membres à ce jour) et nommaient à sa tête Monsieur Thomas Cregeen et son associé Monsieur Pierre André Délitroz.

Le 31 août a pris fin l'accompagnement du projet par Pro Senectute via Monsieur Benoît Helle. Le 19 août, les groupes habitants des trois premiers Villages solidaires (Grandson, Montagny-près-Yverdon et Onnens) du canton se réunissaient à Montagny-près-Yverdon pour lui dire un chaleureux et émouvant merci et prendre congé. Une convention, sorte de charte morale définissant le but du groupe ressource était signée ce même jour entre les différents partenaires (communes, groupes habitants, CMS, Espace Prévention Nord vaudois, Pro Senectute Vaud, Paroisse catholique Grandson, Société Gym de Montagny-près-Yverdon).

Depuis le 1er septembre, le processus d'autonomisation est en route. Les activités proposées (ateliers multimédias, marche dynamique, tables d'hôtes, réseau Coucou, pétanque, remplacée par du billard pendant la saison hivernale, danse en cercle) continuent et les repas Comm'en sont un réel succès. Le café rencontre du mercredi matin à la Maison des Terroirs attire entre 15 et 20 personnes. Une expérience de thé rencontre aux Tuileries sera tentée dès janvier 2017. Le journal « Voici Grandson » poursuit sa publication avec deux numéros depuis la prise d'envol. Quatre numéros sont prévus annuellement.

Une fois par mois, le groupe Habitants se réunit pour planifier, organiser les activités et en imaginer de nouvelles.

L'association est autonome, mais la Municipalité s'est engagée entre autre pour le soutien de la parution du journal.

Pour le suivi des projets communautaires autonomisés, un service après-vente a été mis sur pied par Pro Senectute. Madame Silvia Rei en est responsable.

Accueil de jour

Pour rappel, Grandson fait partie du RAdEGE offrant deux types de structures d'accueil : accueil collectif préscolaire et accueil collectif parascolaire. Les conditions de participation financière impliquent la contribution socle à ce réseau de Fr. 18.- par habitant, plus Fr. 1.- de contribution à un fond de réserve, ainsi que la contribution à la prestation en fonction du pourcentage d'utilisation des places, ce qui correspond à 28% des frais. 52% des frais sont pris en charge par la contribution des parents.

Une nouvelle directrice, Madame Esther Martinet, a été engagée à 100% depuis le 1er mars par la FAdEGE. Les bureaux ont été réaménagés et se situent au 1er étage du bâtiment communal.

Avec l'ouverture de la Bulle à Champagne, (36 places pour une capacité d'accueil de 48) et la fermeture de La Cour à Bonvillars (12 places) à la rentrée scolaire, le RAdEGE comprend un nombre total de places de 189 (7 places supplémentaires pour du préscolaire sont prévues en janvier 2017), donnant la possibilité à 424 enfants d'être accueillis sur la semaine (81 places préscolaires et 108 parascolaires). 150 enfants de Grandson occupent quasi le 50% des places sur la semaine.

Quatre structures sont situées sur la commune dont deux préscolaires, le Papayou (24 places) et le P'tit Passage (20 places) et deux parascolaires, la Grignotte (24 places) et l'Apresscool (24 places).

L'espace repas la Dînette (15 places) fonctionne toujours comme cantine pour midi à côté de la Grignotte.

La demande reste importante et arrive à être satisfaite. Il n'y a pas de liste d'attente, mais avec les différents plans de quartier prévus, une réflexion globale à long terme doit se poursuivre quant aux structures et aux lieux d'accueil, ainsi que sur le développement temporaire de cantines pour midi sur les divers lieux abritant un bâtiment scolaire.

Les élèves du secondaire ont la possibilité d'utiliser l'abri PC du collège du Jura sous la responsabilité d'un adulte pour manger leur pique-nique ou se faire réchauffer un plat.

Un document d'information aux communes, sur le fonctionnement du réseau, est disponible pour consultation au greffe municipal.

CMS

Les locaux de la rue des Remparts se font exigus. La responsable, Mme Carine Travelletti, a sollicité la Municipalité pour trouver des locaux plus vastes. Les demandes auprès du CMS ont augmenté de 17 % sur notre commune. La diminution de la durée d'hospitalisation, le vieillissement de la population et le souhait politique du maintien à domicile le plus longtemps possible en sont les principales causes.

Début juillet, une information sur les « proches aidants » a été faite via Village solidaire.

Ludothèque

Après une fermeture prolongée, la Ludothèque est à nouveau ouverte à la rue Basse sous l'impulsion d'un nouveau comité dynamique, plein d'énergie et de nouvelles idées (organisation d'une soirée jeux au Croch'pied en novembre). La commune a pris en charge l'entier du loyer jusqu'à fin 2016. A ce jour, elle compte 88 membres.

Commune en santé

Suite à l'accord de la Municipalité donné à la conseillère municipale concernée, celle-ci a entrepris le travail important de rédaction du dossier de candidature en vue de l'obtention du label « Commune en santé ». Il s'agissait essentiellement d'identifier et de mettre en valeur les nombreuses actions déjà entreprises dans la commune. Le dossier a pu être déposé dans les temps et l'acquisition du label, qui devait être effective dans le 2ème semestre 2016, le sera probablement courant 2017.

FORETS

Les 221 hectares de forêts communales sont entretenus selon le plan de gestion forestière 2012-2026 demandé par le Groupement forestier 7, dont fait partie Grandson. Les travaux d'entretien sont mandatés à des entreprises locales par les trois gardes-forestiers et sont sous leur supervision.

A la Grandsonnaz : exploitation dans le pâturage boisé de 293 sylves et mise en lumière dans la zone forêt de 429 sylves, sous la direction du garde-forestier du triage de Bullet, par délégation de prestation.

Au Préel : éclaircie dans une futaie de hêtres et de mélèzes (70 sylves) et entretien des corbeilles de mélèzes et de tilleuls.

Aux Vuillerens : plantation de 850 épicéas.

Bois de Lily : mise en lumière de la chênaie pour préparation au rajeunissement naturel et entretien.
La Râpe : mise en lumière, réalisation de vieux épicéas pour dégager un rajeunissement de sapin.

Au Mont Sery : suite à une attaque de bostryches, une plantation de feuillus divers (tilleuls, charmes) et de buissons (noisetiers et buissons indigènes) a été prévue, entièrement clôturée contre le gibier.

Entretien des grèves et des roselières : abattage de jeunes arbres le long de la route d'accès à la déchetterie, épareuse le long du chemin de sous-Repuis, fauchage de la roselière derrière la Bute à Doy.

Début décembre, la creuse d'un étang forestier peu profond s'est faite sur le site de Corcelettes/la Poissine afin de stimuler l'implantation de batraciens menacés.

Groupement forestier 7

Plusieurs séances ont été menées au sein du comité directeur afin de penser la suite des missions de cette instance intercommunale. Les statuts ont été revus pour répondre à la nouvelle loi forestière cantonale et adoptés pas tous les législatifs communaux. Ils sont en attente de validation par le Canton.
Un local est loué depuis octobre 2016 pour les gardes à La Cour à Bonvillars. Monsieur Christophe Junod a été engagé par le groupement pour remplacer le départ à la retraite de Monsieur Olivier Golay du triage de Provence.

ALPAGES

Le bail à ferme conclu avec la société d'alpage arrive à échéance le 31 mars 2020.

Grandsonnaz-Dessous

Pendant l'hiver, la négociation fut menée avec l'entreprise et l'architecte pour la détermination des responsabilités quant à la malfaçon du carrelage de la fromagerie. Ensuite il a fallu organiser le chantier qui devait se dérouler dans une fenêtre extrêmement restreinte, soit entre le 1er mai (ouverture de la route) et le 1er juin (montée du personnel et du bétail). Dans ce délai et en tenant compte de tous les aléas de la météo, il fallait déposer le carrelage, objet du litige, défoncer la dalle, creuser 30 cm pour pouvoir rattraper les pentes et mettre en place les nouveaux caniveaux et grilles inox. Les travaux ont été terminés dans les délais à satisfaction des parties. La commune de Grandson a assumé la part de la responsabilité qui lui revenait, soit la surcreuse et les grilles, l'entreprise la sienne, soit le coût du carrelage et sa pose.

Les permis de travail des deux employés ont été présentés pour la saison 2016. Ceux de 2015 n'ont pas été fournis.

Le certificat de contrôle de l'installation de la salle de traite a été remis par le locataire au greffe.

Dans la fromagerie, en fin de saison, les joints de carrelage défectueux ont été refaits par l'entreprise responsable.

Un 2ème évier devra être installé au printemps 2017, pour satisfaire aux exigences en matière d'hygiène (lavage des mains et des ustensiles).

Dans le local de vente, un comptoir a été installé au début de l'été, rendant plus avenante la vente du fromage. A fin octobre, les travaux d'électricité en attente ont été réalisés et complétés par l'installation de l'éclairage prévu. Le frigo, défectueux, sera remplacé au printemps prochain et un lavabo installé.

Dans l'écurie, les travaux d'entretien et de rafraîchissement électriques ont été réalisés pour mise en conformité et pour un meilleur éclairage.

Dans la cave à fromages, l'eau s'écoule difficilement et stagne de façon trop importante ce qui a valu une remarque du service d'hygiène (prévention listéria). Le problème sera repris au printemps 2017. Une solution envisagée serait de rajouter du gravier ou de changer l'existant.

L'état des lieux des bâtiments, repoussé au 17 octobre à la demande des locataires, n'était pas satisfaisant. Plusieurs remarques ont été faites au locataire: porcherie à moitié propre, fosse à purin non vidangée et aire d'attente non nettoyée. Les sanitaires des locaux d'habitation n'étaient pas propres.

La mise hors gel a été faite le 17 octobre par l'entreprise Genier. La conseillère municipale souhaite être accompagnée en 2017 par le fontainier communal.

Le fromager, Monsieur Samuel Bapst, a été désigné chef de chalet par la société d'alpage. Il a obtenu la note 19,5/20 pour ses fromages et a fini 3ème de sa catégorie, Gruyère AOP, aux Swisscheese awards aux Charbonnières en septembre.

En septembre également, une classe de l'établissement secondaire a profité d'une visite de la fromagerie.

Comme convenu dans la convention, il a été rappelé à la société d'alpage que la Commune était toujours dans l'attente d'un plan marketing en vue de promouvoir le tourisme et les produits de l'alpage et du terroir régional.

Grandsonnaz-Dessus

Pour la troisième année, la tenancière de la buvette d'alpage a exercé son activité avec entrain et dynamisme, recueillant les compliments de sa clientèle de plus en plus nombreuse. La faible fréquentation du début de saison due au mauvais temps a été largement compensée par l'automne doux et ensoleillé. La buvette a été fermée le 30 octobre sur un bilan très satisfaisant pour les gérants.

Au niveau de l'aménagement de la cuisine, un nouvel évier a été installé facilitant le travail de la cuisinière.
En ce qui concerne l'aménagement de l'arrière-cuisine pour satisfaire aux normes d'hygiène, suite à un contact avec le laboratoire cantonal et après discussion avec les tenanciers et rencontre avec divers corps de métier et le chef du service communal des bâtiments, les travaux de réaménagement ont été repoussés à l'automne 2017.

Le projet consiste à reculer de trois mètres la paroi du fond à la limite de la chambre froide, au déplacement des escaliers hors local de travail, à l'isolation entre poutres et à la creuse du sol de quelques centimètres puis utilisation d'une peinture pour sol lavable. La solution de rehausser le plafond convient moins aux tenanciers, car cela implique la suppression d'une chambre à coucher bien utilisée.

Des devis ont été demandés pour les deux projets et seront étudiés, selon décision municipale, avec le chef du service communal des bâtiments. Dans la mesure du possible, la buvette restera ouverte avec une carte réduite pendant la durée des travaux.

PORT

Le port compte aujourd'hui 334 places, dont 268 places à l'eau, 15 places visiteurs et 66 places sur le radier. La liste d'attente est de 80 demandes, dont 22 habitants de Grandson. Un quart des demandes concerne les places 8mx3m. La gestion des places d'amarrage, des rocades et de la liste d'attente revient au garde-port, Monsieur Didier Rosenberger.

Pendant la saison d'hiver, 17 bateaux ont été entreposés le long du terrain de BMX et 27 le long des terrains de football.

Durant l'année, la gestion administrative a été reprise progressivement par le greffe. Grace à la collaboration du garde-port et au gros investissement d'une secrétaire administrative, les dossiers papiers ont été transférés au greffe et la mise à jour des contrats d'amarrage (permis, assurance RC), des droits de boucle, du plan du port ainsi que la facturation ont pu se faire. Le garde-port se trouve ainsi soulagé de la partie administrative, lui permettant d'être encore plus présent sur le terrain et auprès des utilisateurs du port, tâche qu'il affectionne particulièrement.

Durant l'été, un jeune a été engagé pour travailler aux côtés du garde-port pendant trois semaines.

La faucardeuse a été engagée trois fois (27 juin, 13 août et 9 septembre) pour couper les algues dont la prolifération est restée raisonnable.

Au camping des Pins, les bouées ont été repositionnées, en retrait du ponton d'amarrage suite à une remarque du voyer des eaux et à un pointage GPS. Une ligne d'eau a été installée des rives à la première bouée, sécurisant l'accès au ponton et délimitant la partie baignade.

Quelques vols et déprédations sur les remorques stockées au parking du BMX ont été signalés à leur propriétaire en mai. En vue du nouvel aménagement de ce lieu de stationnement, le garde-port suggère l'élévation des grillages l'entourant.

En juin, une convention de collaboration et d'entraide ponctuelle entre les gardes-port a été signée avec la commune de Concise.

En novembre, la Direction Générale de l'Environnement autorisait le dragage du chenal d'accès aux places extérieures du port d'environ 500m^3. Ces travaux seront réalisés au printemps 2017 et ont été adjugés à l'entreprise Sables et Graviers La Poissine.

Une place d'amarrage a été attribuée pour l'installation d'une école de voile qui ouvrira au printemps 2017. Cette école vient compléter celle de cours pour les bateaux moteurs.

Les liens avec le Cercle de la Voile de Grandson sont à privilégier. Des échanges ont eu lieu notamment autour de la nouvelle réglementation des places de parc et l'introduction des macarons de stationnement.

Plages et places de jeux

Le personnel du service communal des travaux veille à l'entretien des places de jeux et des plages. Il passe régulièrement dans les places pour contrôler et réparer les engins défectueux.

De nouvelles chaises longues en béton ont été installées à la plage à « Jufer » et à la plage de la « Boralette ». Celles de la plage à Jufer ont été taguées fin août et des dommages ont été faits à la pelouse.

Un massif de fraisiers a été planté à la place de jeux de l'Oasis, toutes les plantes ont été volées (50 pièces) dans la nuit qui a suivi.

Une barrière a été posée pour sécuriser les places de loisirs sur le Mont et au refuge de Tête Noire. Deux jeux à ressort ont remplacé la balançoire existante également au refuge.

Selon les rapports d'analyse effectués les 28 juin et 19 juillet à cinq endroits différents (Pécos, Tuileries, Bellerive, plage du pompage, Corcelettes) par le responsable de la STEP, l'eau de baignade est de bonne qualité bactériologique sur quatre sites et de qualité moyenne pour celui de Bellerive.

Délégations ou représentations municipales

Association de la Région d'Action Sociale (**ARAS**) : membre du comité directeur

FAdEGE : membre du conseil de fondation

RAdEGE : membre du comité directeur

Groupement forestier 7 : vice-présidente du comité directeur

Fondation Bartimée : membre du conseil de fondation

Canton : répondante en matière d'intégration

Réseaux et énergies

Mme Christine Leu Métille **Suppléante : Mme Evelyne Perrinjaquet**

Réseaux

- ✔ Egouts, épuration
- ✔ Station de pompage
- ✔ STEP intercommunale
- ✔ Service des eaux et réservoirs
- ✔ Sources communales
- ✔ ACRG, AIERG

Energies

- ✔ Energie solaire
- ✔ Eclairage public
- ✔ Gaz
- ✔ SIT

SERVICE DES EAUX

Le service des eaux peut toujours compter sur deux fontainiers formés, mais avec une transition et des responsabilités renforcées pour le nouveau fontainier. Pour les remplacements, ils sont secondés par deux autres personnes, soit le titulaire du poste de responsable de la STEP et une autre personne du service des travaux. Pour les fins de semaine et les vacances, une personne à temps partiel, spécialement engagée à cet effet, complète l'effectif, ainsi qu'un aide ponctuel pour le relevé des compteurs.
En 2016, le personnel a effectué 1914.5 h. (1000 heures) pour le service de l'eau de boisson, dont plus de la moitié pour les compteurs d'eau (voir ci-après rubrique compteurs).
Cette augmentation d'heures est due au changement progressif des compteurs assuré par le service communal, comme prévu selon le préavis 560/14.

Réseau de distribution

Le chantier des rues Haute, Jean-Lecomte et ruelles (préavis municipal 547/14) s'est poursuivi en 2016, jusqu'au mois de septembre pour ce qui concerne les aménagements souterrains. Ainsi, la conduite principale d'alimentation en eau potable a été complètement rénovée. Le projet global s'inscrit dans le cadre du projet « AggloY » de réhabilitation des espaces publics.

De nouvelles vannes de réseau ont été posées à la rue Haute et une autre au chemin du Coteau, pour faciliter la gestion du réseau avec des secteurs plus limités d'intervention en cas de problèmes. Les autres chambres de vannes et les vannes, malgré leur âge parfois avancé, n'ont pas occasionné de problèmes particuliers.
Les deux vannes « Clayton » ont été contrôlées par l'entreprise « Claval » selon le contrat annuel de maintenance.

Gérées également par contrat annuel avec l'entreprise Hinni, la moitié du parc des bornes hydrantes a été contrôlée.
A fin 2016, il reste cinq bornes hydrantes avec des défauts de fonctionnement de priorité 1, tous concernant la dureté de la tige centrale, en raison de la modification des exigences légales en 2015. Leur fonctionnement n'en est toutefois pas entravé.

Dans le cadre des conséquents travaux de rénovation du château, il s'est avéré nécessaire de supprimer la borne hydrante située dans la cour du monument. Cela a été réalisé en accord avec le SDIS et l'ECA. Cette borne hydrante, peu accessible, a été remplacée par une colonne sèche située à l'angle de l'enceinte du Château côté rue de Neuchâtel, ce qui facilitera d'éventuelles interventions dans le cadre de la lutte contre l'incendie et améliorera la qualité du réseau en évitant un « bras mort » dans le réseau d'eau potable.

Durant l'année, huit fuites (comme en 2015) ont affecté les conduites communales, dont deux au chemin du Coteau. Pour mémoire, il y en avait eu trois en 2015 dans ce même secteur.
La moitié des fuites a eu lieu sur des conduites privées, mais les interventions ont été en partie gérées par le service communal. La réactivité de l'entreprise de piquet pour la partie « eau » a progressé et la disponibilité de celle pour la partie « génie civil » est à relever.

La coordination entre les Plans régionaux de distribution d'eau (PDRDE) de l'ACRG et de la SAGENORD a été réalisée. Le PDRDE de SAGENORD a été approuvé par les instances concernées en août. Le PDRDE de l'ACRG ainsi que le PDDE de Grandson ont été réadaptés, surtout pour le secteur concernant Giez, Grandson et Yverdon-les-Bains, avec la revalorisation du puits des Râpes à Vugelles-la Mothe qui présente un apport d'eau intéressant. Ainsi, le PDRDE et le PDDE de Grandson, remaniés en conséquence, ont été envoyés en consultation aux services cantonaux concernés par les mandataires depuis fin 2016.
Cette nouvelle approbation est attendue avec intérêt, car la construction d'un nouveau réservoir et des conduites principales du réseau d'eau potable en dépend pour assurer enfin la défense incendie et l'approvisionnement en eau, avec une pression normale dans tous les quartiers, tant dans le

secteur du bourg que dans le haut des Tuileries.

Consommation / pluviométrie

En 2016, si mars a été peu arrosé, mai et juin l'ont été passablement. Puis c'est en août que la chaleur a été la plus forte. En décembre, aucune précipitation n'a été enregistrée et le déficit hydrique du deuxième semestre 2016 reste important.

Compteurs

Suite au préavis 560/14, la campagne pour le remplacement par des compteurs à télédétection par le service communal de l'eau s'est poursuivie : plus d'un tiers des compteurs ont déjà été changés. Ces travaux d'échange ont nécessité 879 heures, cette charge de travail est comprise dans le préavis 560/14. Les heures pour les compteurs d'eau ne concernent pas uniquement l'échange, mais également les relevés d'index, les dépannages et contrôles divers.

En effet, lors du remplacement, un contrôle approfondi de la nourrice est fait et documenté. De nombreuses installations anciennes ne sont pas conformes et un courrier est alors remis aux propriétaires concernés pour qu'ils remettent leur installation aux normes. La coordination entre le fontainier, les concessionnaires, le suivi administratif et la facturation s'améliore progressivement. Le changement annoncé du système de traitement informatique devrait parachever la maîtrise des cas restés en suspens.

Traitement de l'eau potable

Les eaux des deux réseaux (basse pression pour le bourg et haute pression pour les autres secteurs de Grandson) sont de type hydrogénocarbonatés-calciques et faiblement minéralisées.

L'eau en provenance des sources de Novalles, qui alimente le réseau basse pression, doit être chlorée. Un contrôle hebdomadaire du chlore est effectué à la fontaine la Ruche. Pour le réseau haute pression, aucun traitement n'est généralement nécessaire pour l'eau des puits d'Onnens, fournie par l'ACRG.

Pour la zone Sous Repuis/Les Pins et sur recommandations du laboratoire de Neuchâtel, des purges sont faites pendant la période hivernale car il y a peu de consommateurs sur ce secteur.

Analyses

Les analyses effectuées en 2016 montrent que l'eau du réseau a respecté les prescriptions légales. Les résultats des trois analyses annuelles recommandées par la directive SSIGE W3 et la méthode HACCP sont présentés en annexes. On y trouve également un graphique sur l'évolution des nitrates dans l'eau de boisson.

Les analyses sont faites par le Laboratoire cantonal de Neuchâtel. Tous les résultats sont transmis au Laboratoire cantonal du Canton de Vaud. Les principales normes pour la bactériologie sont de 300 germes aérobies mésophiles à 3 jours. Aucun « escherichia coli » ni entérocoques ne doivent être décelables dans les échantillons.

La teneur en nitrates dans l'eau du réseau haute pression est peu élevée ; en revanche, la teneur en nitrates dans l'eau du réseau basse pression indique une influence moyenne de l'agriculture sur les sources de Novalles. Un graphique sur l'évolution des nitrates dans l'eau de boisson est annexé au présent rapport.

Réservoirs – réseau d'adduction

Les réservoirs des Planches et de la Râpe ont été contrôlés mensuellement, comme à l'accoutumée, tant pour l'aspect extérieur que les organes mécaniques, tels que vannes, clapets,

etc. Les réservoirs sont vétustes, en particulier le réservoir de la Râpe avec une très mauvaise étanchéité.
Les batteries sont régulièrement remplacées et mises en charge, dans les deux réservoirs.

Quant au réseau d'adduction, aucun problème particulier n'est à signaler en 2016.

Sources et captages

Une visite de contrôle et d'entretien des sources est effectuée toutes les semaines, principalement par le fontainier.

Un contrôle extérieur des chambres de captage a lieu tous les mois. Par contre, la visite de l'intérieur des chambres de captage et le contrôle des zones de protection sont faits deux fois par année. Là aussi, aucun problème particulier n'est à signaler pour l'année écoulée.

Station de pompage

La station de pompage est gérée par le service des eaux. A plusieurs reprises, des problèmes de transmission des alarmes de l'ancienne platine de commande des pompes au nouveau transmetteur se sont produits. L'ancienneté de ces platines en est la cause principale. En raison de leur vétusté, leur remplacement s'avère impossible. Comme la conservation de ce pompage est liée à la construction du nouveau réservoir, les frais de transformation de l'installation sont trop élevés pour la durée de conservation prévisible de cet ouvrage.
Ainsi, la solution actuelle est le rapprochement des contrôles de fonctionnement de l'installation (de 1 fois à 3 fois par semaine).

Divers

L'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires prescrit un devoir d'information exhaustif à tous les services de distribution d'eau potable face à leurs consommateurs. Pour Grandson, les informations 2016 sont affichées au pilier public et consultables sur les sites *www.grandson.ch* et *www.viteoslab.ch/cp.asp.*

Le nouveau règlement de distribution de l'eau est en consultation.

EAUX USEES

Comme indiqué ci-dessus dans le chapitre Service des eaux - Réseau de distribution, le secteur de la rue Haute et des ruelles afférentes ont été l'objet de travaux pour la mise en séparatif. Les travaux ont permis de découvrir de nombreux vestiges archéologiques, dont 179 squelettes.

Station d'épuration (STEP)

Pour rappel, la STEP est une exploitation intercommunale partagée avec les communes de Giez et de Valeyres-sous-Montagny.

Les personnes affectées au fonctionnement de la STEP sont le surveillant principal et trois remplaçants, dont un externe au service des travaux et spécialement affecté au service de piquet de cette installation. Ce tournus fonctionne à satisfaction.

En 2016, la STEP a traité 801'249 m3 d'eau (714'567 m3 en 2015), soit 12% de plus que l'année précédente qui avait été marquée par la canicule de juillet.

L'énergie totale employée a été de 163'222 kWh (151'613), soit une augmentation de 7.6% par rapport à 2015. La production du couple chaleur-force (CCF) a été de 55'005 kWh (53'559), ce qui couvre un tiers (35.2%) de la consommation énergétique. Le reste des besoins, soit 108'217 kWh (98'277), a été acheté à la société Romande Energie.

Evacuation des boues et déchets

Les boues d'épuration, après passage dans le digesteur CCF et stockage, sont acheminées à la STEP d'Yverdon-les-Bains pour traitement en vue de leur incinération. 1'008 m3 (990) ont été livrés par une entreprise agréée pour ce type de transport.
24 m3 (30 m3) de déchets provenant du tamisage et du dessablage ont été incinérés à la SAIOD à Colombier.

Les 14 contrôles et analyses effectuées par le Laboratoire cantonal démontrent que les concentrations et les rendements sont bons et respectent les normes en vigueur. Les analyses de boues effectuées par le service Sol-Conseil avec l'approbation de la DGE-PRE corroborent ces analyses et montrent également que les normes en vigueur sont largement tenues.

Stations de relevage et collecteurs

Les stations sont contrôlées régulièrement par l'exploitant de la station d'épuration ou ses remplaçants. Les principales stations, soit celles du Grandsonnet, du Pécos et de Bellerive, sont vidangées et nettoyées 2 à 3 fois l'an, les 22 autres sont faites une fois l'an ou selon besoin. Les collecteurs sont aussi contrôlés régulièrement et selon nécessité, un curage est effectué.
Ainsi, le curage sous l'Hôtel-de-Ville a été effectué selon contrat annuel. Des curages mensuels sont faits à la ZI de La Poissine, dont la moitié à charge de la commune.

Deux pompes des stations de relevage à Péroset et au Pécos ainsi que la pompe du puisoir de la STAP à Corcelettes ont été changées.

STAP de Corcelettes

La STAP est contrôlée en moyenne 2 fois par semaine et en période estivale 3 fois au minimum et même tous les jours en pleine période d'occupation du camping. En 2016, le nombre d'alarmes a été de 51 (17 en 2015).
Afin d'améliorer la situation et dans la perspective des travaux de rénovation, deux pompes ont été complètement changées à la STAP de Corcelettes.

AIERG

En juin 2016, les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration région Grandson (AIERG) ont été acceptés par les Conseils des quatre communes membres, soit Champagne, Concise, Onnens et Grandson, puis validés par le Canton en octobre. Ainsi, à mi-décembre, l'AIERG a pu être créée et ses délégués assermentés. Le projet de remplacement du système Vacuflow tel que prévu dans le préavis 564/15 peut être mis à l'enquête et réalisé, si tout se passe comme prévu, au 1er semestre 2017.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le personnel affecté au service de l'éclairage public est formé de deux personnes. Le personnel a effectué 55 heures (92.5) pour l'éclairage public.

L'annonce des dépannages se fait par le serveur « VigieWeb ».

Le contrôle du fonctionnement de l'éclairage public est réalisé par le service des travaux et par le biais des habitants : en 2016, 65 (128) annonces de panne ont été transmises à la Romande Energie, soit 9 % du parc (706 luminaires). Aucun nettoyage, même partiel, n'a été effectué en 2016.

Le remplacement des luminaires a été effectué à la rue Basse, Berfoillet et des Jardins ainsi qu'à la ruelle Criblet, début 2016, en raison d'un retard de livraison des lanternes.
La route de Fiez a été équipée d'un système d'éclairage dynamique qui donne toute satisfaction. L'éclairage est diminué lorsqu'il n'y a pas de passage et augmente lorsqu'un mouvement est détecté, quel que soit le mode de déplacement utilisé, favorisant les économies d'énergie mais aussi la transition entre les terrains agricoles non éclairés et la zone habitée.

ENERGIE

A l'occasion de la nouvelle législature, la commission consultative de l'énergie a été renouvelée. Elle est composée de Messieurs Philippe Collet, Serge Perrier, Roberto Ricciuti, Daniel Trolliet, Denis Villars et de la responsable du dicastère.
La commission siège à la demande de la Municipalité. En 2016, elle a tenu une séance pour traiter de la planification énergétique territoriale, du projet de chauffage à distance ainsi que des autres projets en cours dans la commune.

Gaz

Le Service des Energies de la Ville d'Yverdon-les-Bains est chargé, par convention, de l'installation et de l'entretien du réseau de gaz sur la commune de Grandson. La collaboration se déroule à satisfaction, par exemple lors de la réfection de la rue Haute où ce service est régulièrement présent et associé de près au bon déroulement des travaux, ou lors d'autres travaux occasionnels de dépannage.

SYSTEME D'INFORMATION DU TERRITOIRE (SIT)

Le bureau technique communal, en collaboration étroite avec le service informatique de la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon la convention de collaboration signée en 2015, poursuit l'intégration des géodonnées dans le portail sous *www.mapnv.ch/grandson.*

Tout travail ou réparation sur le réseau souterrain, tant sur le domaine privé que public, est l'occasion de saisir et d'enregistrer les données pour compléter petit à petit le SIT communal. Cet outil facilite grandement le travail de l'administration communale ou des mandataires au service de la commune, dans leur recherche des informations nécessaires à la réalisation des différents contrôles qui leur incombent.

En conclusion, nous vous proposons de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité,
ouï le rapport de la Commission de gestion,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

Article 1er La gestion de l'année 2016 est adoptée.

Article 2 Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion de l'année 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

François Payot

Le Secrétaire

Eric Beauverd

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

ACRG	Association des communes de la région de Grandson
ADNV	Association pour le développement du Nord vaudois
AF	Améliorations foncières
AggloY	Agglomération yverdonnoise
ARI	Appareil respiratoire isolant
AT	Aménagement du territoire
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CMS	Centre médico-social
COPIL	Comité de pilotage
CTA	Centre de traitement des alarmes
DAP	Détachement d'appui
DDP	Droits distincts et permanents
DPS	Détachement de premiers secours
ECA	Etablissement cantonal d'assurances
ECF	Entreprise de correction fluviale
EHNV	Etablissements hospitaliers du Nord vaudois
EM	Etat-major
ES	Eaux de surface
ETP	Equivalent temps plein
EU	Eaux usées
FAdEGE	Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
GOP	Groupement opérationnel des pôles
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
ISOS	Inventaire des sites construits à protéger
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LED	Light-emitting diode (diode électroluminescente)
LIM	Loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements régions de montagne
LPDP	Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public
OFS	Office fédéral de la statistique
OFT	Office fédéral des transports
ORP	Office régional de placement
PCi	Protection civile
PDDE	Plan directeur de distribution de l'eau
PDCom	Plan directeur communal
PGEE	Plan général de l'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPE	Propriété par étage
PPLS	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
PQ	Plan de quartier
RAS	Région d'action sociale
RAdEGE	Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs
RéajY	Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains
SAGENORD	Société anonyme de gestion des eaux du Nord vaudois
SCEP	Sous-commission cantonale des espaces publics
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SDT	Service du département territorial
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SIC	Société industrielle et commerciale
SIPAL	Service immeubles, patrimoine et logistique
SKKG	Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (Fondation pour l'art, la culture et l'histoire), propriétaire du château de Grandson
STAP	Station de pompage
SPECO	Service de la promotion économique et du commerce

STEP	Station d'épuration
STRID	Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets
TIM	Transports individuels motorisés
TP	Transports publics
TRAVYS	Transport Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Sainte-Croix